

Janvier 1918.

N° 1

Le Musée Social

FONDATION DE CHAMBRUN

MÉMOIRES & DOCUMENTS

Jules COURMONT

La guerre et la repopulation

(Conférence faite le 26 mai 1916, sous les auspices de l'Alliance d'hygiène sociale et extraite de la publication "La guerre et la vie de demain", Tome III, Paris, Alcan).

MUSÉE SOCIAL

5, RUE LAS-CASES, 5

PARIS

Tous droits réservés.

MÉMOIRES & DOCUMENTS. — N° 1. — JANVIER 1918

FONDATEUR

LE COMTE DE CHAMBRUN

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Raymond POINCARÉ, Président de la République.
Armand FALLIÈRES, ancien Président de la République.
Emile LOUBET, ancien Président de la République.
† **CASIMIR-PÉRIER**, ancien Président de la République.
LÉON BOURGEOIS, Sénateur, ancien Président du Conseil.
A. RIBOT, Sénateur, ancien Président du Conseil.
LUIGI LUZZATTI, Membre de l'Institut de France, ministre d'Etat du royaume d'Italie.

COMITÉ DE DIRECTION DU MUSÉE SOCIAL

Président : **M. Jules Siegfried**, Député, ancien Ministre.
Vice-Présidents : **MM. Eugène Tisserand**, Conseiller maître honoraire à la Cour des Comptes, directeur honoraire de l'Agriculture.
Hébrard de Villeneuve, Président de Section au Conseil d'Etat.
Secrétaire-Trésorier : **M. Edouard Gruner**, Ingénieur civil des Mines, ancien Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.
Membres : **MM. Paul Doumer**, Sénateur, Ancien Ministre.
Georges Rislér, Président de l'Union des Sociétés de crédit immobilier de France et d'Algérie, membre du Comité permanent du Conseil supérieur des Habitations à bon marché.

ADMINISTRATION :

Directeur : **M. Léopold Mabilleau**, Correspondant de l'Institut, Professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers.
Directeur : **M. André Lichtenberger**, Docteur ès lettres, agrégé d'histoire.
Secrétaire général : **M. Eugène Montet**, Docteur en droit.
Délégué au service agricole : **M. Louis Tardy**, licencié ès sciences, Ingénieur agronome.
Délégué au service de la Mutualité : **M. René-Georges Aubrun**, licencié ès lettres et en droit.
Conservateur de la Bibliothèque : **M. Etienne Martin-Saint-Léon**, Docteur en droit.
Bibliothécaire-Archiviste : **M. Roger Merlin**, Elève diplômé de l'Ecole des Sciences politiques.
Actuaire conseil : **M. Maurice Bourgeois-Gavardin**, Membre de l'Institut des Actuaire français.

LE MUSÉE SOCIAL

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Les études qui composent cette collection sont consacrées aux matières et aux institutions diverses de l'économie sociale. Elles sont rédigées selon la méthode d'observation scientifique. Le Musée social n'exige pas de ses collaborateurs le sacrifice de leurs opinions personnelles, en tant qu'elles peuvent se concilier avec l'impartialité de leur enquête, mais il leur en laisse la responsabilité sans engager la sienne, entendant se renfermer dans son rôle strictement documentaire.

Le Musée Social

La Guerre et la Repopulation ⁽¹⁾

Conférence de M. Jules Courmont.

Mesdames, Messieurs,

Le titre de cette causerie doit vous paraître étrange. La guerre et la repopulation : les hécatombes en face de la renaissance. L'opposition peut surprendre. Je vous demande quelques instants de crédit.

La dépopulation française a été une des causes de la guerre, elle pèse en ce moment lourdement sur la durée de celle-ci, elle constitue pour l'avenir une menace encore plus grave que la guerre elle-même. J'espère cependant vous démontrer que la guerre actuelle peut et doit être, pour nous, l'occasion d'une vigoureuse poussée prolifique.

Étudions le mal, analysons-le, cherchons-lui des remèdes. La guerre sera une crise douloureuse, mais bien-faisante.

La France se dépeuplait-elle avant 1914 ? Entendons-nous d'abord sur le fait. Au point de vue absolu, la population française ne diminuait pas ; elle restait stationnaire, ou même progressait légèrement. Mais l'importance des chiffres est toute relative. Il faut comparer les nôtres avec ceux des nations voisines. La dépopulation de la France apparaît alors brusquement, avec toute sa gravité.

En un siècle, la population de l'Europe a presque triplé ; elle a passé de 175 à 400 millions d'habitants. Les peuples stationnaires ont donc diminué proportionnellement, par comparaison avec leurs voisins.

(1) Conférence faite à l'« Alliance d'hygiène sociale » le 26 mai 1916 et extraite de la publication *La guerre et la vie de demain*. (Paris, Alcan.)

Examinons la situation pendant la période de quarante-quatre ans qui s'étend de 1871 à 1914, période de paix, sans remaniements territoriaux, sans grandes épidémies, en un mot pendant les quarante-quatre années de calme et de travail qui ont suivi la guerre de 1870. Il vous suffit de lire le tableau (fig. 1) où sont inscrites les courbes de la population des principaux États d'Europe.

En 1871, la situation n'avait pour nous rien d'alarmant.

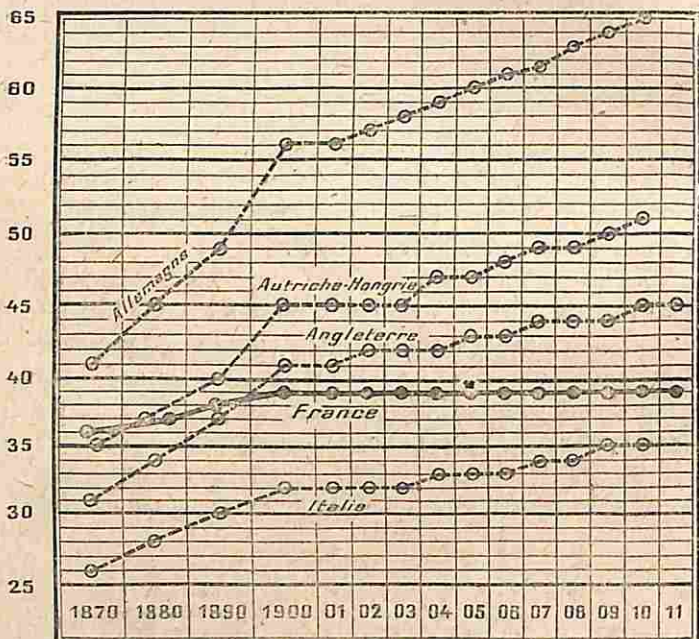


Fig. 1. — Population des principaux États de l'Europe Occidentale (en millions).

L'Allemagne ne nous dépassait que de 5 millions d'habitants. L'Autriche-Hongrie, l'Angleterre, l'Italie étaient moins peuplées que la France.

En 1913, nous avons passé de 36 à 39 millions d'habitants, soit un gain de 3 millions. Mais l'Allemagne a passé de 41 à 69 millions d'habitants; son gain est de 28 millions. Voilà la comparaison à méditer : 28 millions contre 3. L'Autriche-Hongrie nous a dépassé en 1875, pour atteindre 52 millions d'habitants. L'Angleterre, qui n'avait, en 1871, que 31 millions d'habitants, nous dépasse

en 1890 ; en 1913, sa population est de 46 millions d'habitants. L'Italie s'élève de 26 à 36 millions, presque à notre niveau. La situation de la France, en regard des autres nations d'Europe, s'aggrave chaque année ; du deuxième rang, elle a passé au cinquième. Voyez la figure n° 2.

ANNÉE 1856	ANNÉE 1913
Russie. 65.000.000	Russie. 135.000.000
France. 36.000.000	Allemagne. 65.000.000
Allemagne. 36.000.000	Autriche-Hongrie. 50.000.000
Autriche-Hongrie. 32.000.000	Angleterre. 46.000.000
Angleterre. 29.000.000	France. 39.000.000
Italie. 23.000.000	Italie. 35.000.000

Fig. 2. — Population des principaux Etats en 1856 et en 1913.

Lisez le tableau suivant :

Gains, en millions d'habitants, de 1871 à 1913.

Allemagne	28
Autriche-Hongrie	17
Angleterre	15
Italie	10
France	3

Tel est le fait, dont vous devinez les effrayantes conséquences. Il faut en rechercher les causes profondes. Pour un médecin, la méthode est invariable. On ne peut formuler des remèdes efficaces que si les causes du mal sont connues. La thérapeutique rationnelle est fille de l'étiologie.

Analysons donc le phénomène de notre dépopulation. Étudions d'abord les chiffres des naissances, ceux des décès, année par année ; comparons-les avec ceux des autres pays.

Je mets sous vos yeux (fig. 3) le tableau des naissances et des décès, en France, de 1893 à 1913.

ANNÉES	NATALITÉ	MORTALITÉ	MOUVEMENT DE LA POPULATION	
			Excédent de naissances.	Excédent de décès.
1893	874.642	867.326	7.316	»
1894	855.388	815.620	39.768	»
1895	834.173	851.986	»	17.813
1896	865.586	771.886	93.700	»
1897	859.107	751.019	108.088	»
1898	843.933	810.073	33.860	»
1899	847.627	816.233	31.394	»
1900	827.297	853.285	»	25.988
1901	857.274	784.876	72.398	»
1902	845.378	761.434	83.944	»
1903	826.712	753.606	73.106	»
1904	818.229	761.203	57.026	»
1905	807.291	770.171	37.120	»
1906	806.847	780.179	26.668	»
1907	772.681	793.889	»	21.208
1908	792.178	745.623	46.555	»
1909	769.565	756.545	13.020	»
1910	774.390	703.809	70.581	»
1911	742.114	775.688	»	33.574
1912	750.651	692.768	57.883	»

Fig. 3. — Natalité et mortalité en France.

Donc, en vingt ans, les naissances ont baissé de 874.642 à 750.651, c'est-à-dire de 125.000, soit de un septième. Là où naissaient 7 enfants, 6 seulement voient le jour. Cette diminution, d'ailleurs progressive et régulière, de la natalité, obéissant donc à des lois, est la cause primordiale de la dépopulation française.

Nous nous sommes maintenus à un taux stationnaire grâce à la diminution parallèle de la mortalité, qui s'est abaissée de 867.326 à 692.768. Pareil équilibre est instable. Notre natalité continuera à diminuer, la mortalité ne peut baisser indéfiniment. Celle-ci est, du reste, à la merci d'une épidémie, d'un été trop chaud, d'un cataclysme météorique, sans même envisager la guerre.

La meilleure preuve que l'abaissement de la mortalité ne peut indéfiniment compenser celui de la natalité est fournie par la lecture des colonnes de droite de la figure 3. Si, au total, notre population a légèrement augmenté, elle a été en déficit à certains moments, en 1895, en 1900, en 1907, en 1911. Ces années-là se sont traduites par une dépopulation réelle, par un nombre de décès supérieur à celui des naissances. Ce fait est unique dans l'Histoire. Chez aucun peuple, sauf en cas de grave épidémie ou de guerre, on ne constate des années déficitaires. Seule, parmi les nations, la France marche de la dépopulation relative à la dépopulation absolue.

Je vous présente maintenant le tableau comparatif des excédents de naissances ou de décès dans 5 États européens. Partout, sauf en France, ce sont des excédents de naissances. Pour nous seuls, les chiffres sont précédés tantôt du signe +, tantôt du signe —, pour distinguer les années à surpopulation des années déficitaires.

ANNÉES	ALLE- MAGNE	AUTRICHE- HONGRIE	ANGLE- TERRE	ITALIE	FRANCE
	+	+	+	+	+ ou —
1899.	795.107	535.874	346.847	385.163	+ 31.394
1900.	759.757	507.752	339.232	298.459	— 25.988
1901.	857.828	570.041	378.222	342.727	+ 72.398
1902.	902.243	559.521	404.971	665.893	+ 83.944
1903.	812.173	513.174	433.643	305.779	+ 73.106
1904.	862.664	564.060	395.605	386.827	+ 37.026
1905.	792.839	396.838	409.262	354.178	+ 37.120
1906.	910.275	571.358	403.800	374.203	+ 26.668
1907.	882.624	534.509	393.821	362.000	— 21.208
1908.	879.562	533.364	419.927	368.667	+ 46.555
1909.	884.055	541.714	396.469	377.371	+ 13.020
1910.	879.113	573.520	413.779	461.771	+ 70.581
1911.	»	»	»	»	— 33.574
1912.	»	»	»	»	+ 57.883

En résumé, l'Allemagne a gagné chaque année de 8 à 900.000 habitants, l'Autriche-Hongrie de 5 à 600.000; ce qui donne, pour les deux Empires centraux, une augmentation annuelle de 1.400.000 à 1.500.000 habitants. L'Angleterre gagne 3 à 400.000, l'Italie également. *Notre moyenne de gains est de 35.000.*

Pour les bien graver dans votre esprit, je vais vous présenter ces chiffres sous une autre forme. Rapporçons-

les à des tranches de 1.000 habitants. Voici l'augmentation proportionnelle, par 1.000 habitants, de la population de nombreux pays (moyenne de 1881 à 1900) :

Saxe.	14,7	p. 1000
Norvège	14,0	—
Prusse.	13,8	—
Pays-Bas.	13,7	—
Finlande.	13,2	—
Danemark	13,1	—
Roumanie	12,7	—
Grande-Bretagne	12,5	—
Empire allemand	12,5	—
Suède	11,5	—
Hongrie	11,1	—
Italie.	10,6	—
Belgique.	9,8	—
Bavière.	9,8	—
Portugal.	9,6	—
Autriche	9,5	—
Suisse	8,2	—
Alsace-Lorraine	7,5	—
Irlande	5,1	—
Espagne	5,1	—
France.	1,2	—

Pour les dix années de 1901 à 1911, nous avons :

Excédent des naissances (ou des décès) par 1.000 habitants dans 5 pays d'Europe (1901-1911).

ANNÉES	ALLE- MAGNE	AUTRICHE- HONGRIE	ANGLE- TERRE	ITALIE	FRANCE
	+	+	+	+	+ ou -
1901-1905. . .	14,9	11,2	12,1	10,0	+ 1,8
1906	14,9	11,7	11,7	11,2	+ 0,7
1907	14,2	11,1	11,3	10,7	- 0,5
1908	14,0	11,3	11,9	10,8	+ 1,2
1909	13,8	11,2	11,1	10,9	+ 0,4
1910	13,6	11,4	11,5	13,3	+ 1,8
1911	»	»	»	»	- 0,9

En d'autres termes, à la fin de chaque année, 1.000 Allemands deviennent 1.014 ; 1.000 Anglais deviennent 1.011 et 1.000 Français deviennent 1.001 ou même 999,5 (1907) ou 999,1 (1911). Et ces tranches de 1.000 sont au nombre de 69.000 en Allemagne et seulement de 39.000 chez nous.

Prenons une période récente de 10 ans, pour avoir des

moyennes et neutraliser nos années de dépopulation véritable. Voici l'excédent annuel des naissances, pour 1.000 habitants, pendant les années 1900 à 1909 :

Allemagne	14,5
Autriche-Hongrie	11,2
Angleterre	11,8
Italie	10,5
France	1,3

Transformons ces chiffres en colonnes de hauteur proportionnelle (0 cm. 5 représentant le gain d'un habitant par mille). Nous aurons la figure 4 qui schématise admirablement notre situation.

Les mouvements de la population ne sont pas les mêmes dans tous les départements. Les figures 5 et 6 vous indiquent les départements qui se dépeuplent. La figure 5 se rapporte à l'année 1905 (excédent de 37.120 naissances); 44 départements se dépeuplent réellement, ont un excédent de décès; 5 seulement ont un excédent de naissances dépassant 3.000. En 1911 (fig. 6), année de dépopulation (33.574 décès de plus que de naissances), 64 départements sur 86 (soit 75 p. 100) se dépeuplent réellement; le nombre des départements où l'excédent de naissances dépasse 3.000 n'est plus que de 4.

Notre état stationnaire est à la merci de 4 ou 5 départements du Nord. Ceux-ci exceptés, la plus grande partie de la France se dépeuple réellement et tous les ans. Le mal est encore plus profond que ne le laissaient prévoir les chiffres globaux. Les 3/4 du territoire se dépeuplent.

Quelques esprits sceptiques, qui ont réponse à tout, vous diront que c'est là un phénomène naturel contre lequel on est impuissant. Chaque pays aurait le nombre d'habitants qu'il pourrait nourrir. Cette objection ne peut satisfaire que les paresseux, éternels ennemis de toute

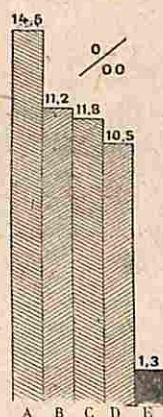


Fig. 4. — Augmentation annuelle de la population par mille habitants de 1900 à 1909.

A = Allemagne ;
B = Autriche-Hongrie ;
C = Angleterre ;
D = Italie ;
E = France.

action; elle ne tient pas. Des chiffres vont suffire à la réduire à néant. Les voici :

Belgique	252 hab. par km ² .
Angleterre et Galles.	239 —
Italie.	121 —
Allemagne	120 —
Autriche-Hongrie	76 —
France.	74 —

Notre sol, le sol de la riche France, ne pourrait pas

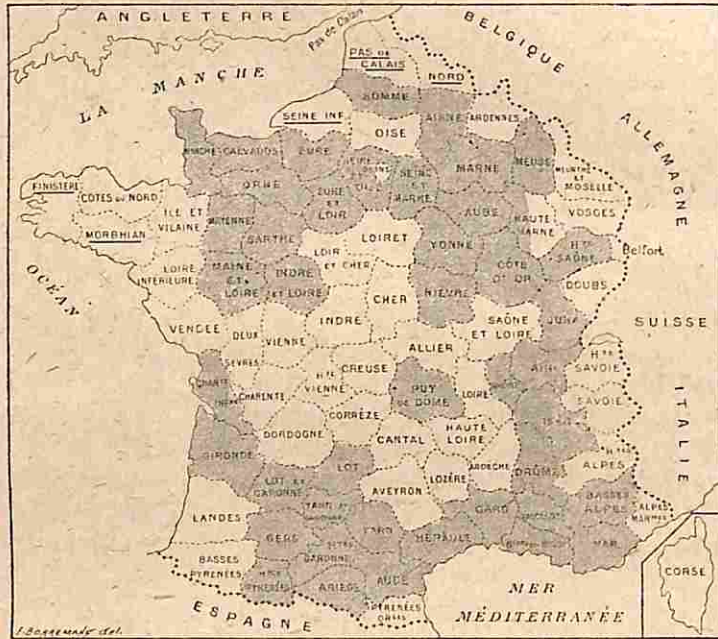


Fig. 5. — Année 1903. Les départements ombrés (44) se dépeuplent. Les départements clairs (37) sont stationnaires. Les départements soulignés (5) ont une surpopulation de plus de 3.000.

nourrir proportionnellement autant d'habitants que celui de l'Allemagne ou de l'Angleterre? Inutile d'insister. Doublons notre population, elle aura encore sa place en France.

La situation lamentable des *campagnes* mérite toute notre attention. L'exode de la population des *campagnes* vers les villes est un phénomène général, commun à toutes les nations. L'énorme augmentation de la popu-

lation allemande n'a pas peuplé ses campagnes ; elle a été entièrement absorbée par les villes.

Cet exode existe naturellement aussi en France. L'état stationnaire de la population générale a alors une conséquence fatale : le dépeuplement inquiétant des campagnes.

En 1906, pour l'ensemble des villes de France comptant au moins 5.000 habitants, le nombre total d'habitants s'élève à 14.277.759.

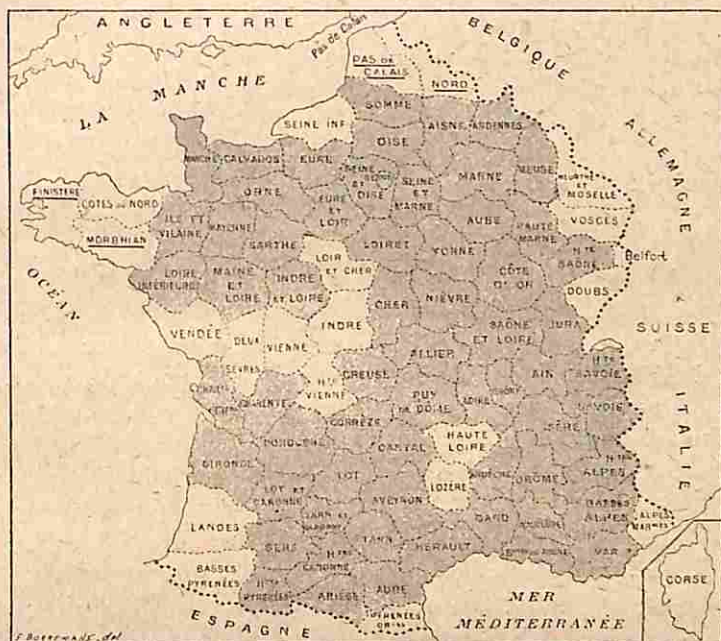


Fig. 6. — Année 1911. Mêmes indications que figure 5. 64 départements (75 p. 100) se dépeuplent.

Or, en 1896, cette population des villes de plus de 5.000 habitants n'était que de 12.848.235 habitants. En dix ans les grandes villes ont donc gagné 1.429.524 habitants, alors que la population de la France entière n'a gagné que 564.648 habitants : *la perte pour les campagnes est de 864.876 habitants.*

Même remarque au recensement de 1911. Les petites villes elles-mêmes perdent. En effet, de 1906 à 1911, les

villes de 30.000 habitants et au-dessus ont gagné 475.442 habitants, alors que la France entière n'a gagné que 225.982 habitants ; les campagnes ou petites villes (de moins de 30.000 habitants) *ont donc perdu 250.000 habitants.*

J'ai calculé que, de 1901 à 1911, les campagnes des 4 départements qui environnent Lyon ont perdu 100.000 bras.

Conclusion : — En présence de l'accroissement fatal et rapide des grandes villes, les campagnes se dépeupleront chez toutes les nations dont l'augmentation de la population totale ne sera pas au moins égale à la surpopulation urbaine. Nous en sommes loin, en France.

Mesdames, Messieurs, êtes-vous suffisamment persuadés que la France se dépeuple ?

Le fait établi, envisageons ses conséquences : avant, pendant et après la guerre.

La dépopulation de la France a joué un rôle capital dans la décision prise par l'Allemagne de nous attaquer.

Depuis longtemps, nous étions quelques-uns, trop peu nombreux, qui prévoyions le cataclysme.

Il y a seize ans déjà, j'avais choisi ce sujet pour thème de ma leçon inaugurale, comme professeur d'hygiène. Quelques mois avant la guerre, en 1914, j'écrivais dans mon « Précis d'Hygiène » :

« Au point de vue militaire, nous nous affaiblissons chaque année en regard de nos voisins. Le contingent disponible va continuer à baisser comme le font les naissances ; dans quelques années, notre armée sera encore moins nombreuse qu'actuellement... Ne faut-il pas craindre que l'envie vienne un jour à des voisins plus prolifiques, moins bien dotés par la nature, de s'annexer encore quelques provinces ? Supposons que nous soyons privés de nos deux départements du Nord, la France ne serait plus qu'une nation se dépeuplant chaque année, se suicidant, mourant lentement, mais sûrement. Le mal est-il assez effrayant ? »

Bertillon, d'autres encore, poussaient le cri d'alarme. Le vote de la loi de trois ans, ce fait, inouï dans une démocratie, de l'aggravation volontaire des charges mi-

litaires en pleine paix, ne fut-il pas la conséquence, pour beaucoup inconsciente, de cette sensation de notre affaiblissement numérique ?

Mais laissons de côté ce que nous pensions en France ; examinons, dans les écrits allemands, le rôle qu'a joué notre dépopulation dans les causes de la guerre.

Les Allemands sont trop méthodiques et leurs écrivains pangermanistes sont trop cyniques pour que la vérité sur ce point n'ait pas été orgueilleusement clamée.

Il faut lire, entre autres, l'ouvrage de von Bernhardi : *Notre Avenir*, publié en 1912, traduit en français en 1915. Von Bernhardi, c'est l'élève de Treischke, c'est le porte-parole du pangermanisme. Il représente la pensée de millions d'Allemands qui ont voulu la guerre (ne vous y trompez pas, le peuple allemand a voulu la guerre). Pourquoi ? Parce que la forte, la populeuse, l'industrielle Allemagne n'a pas, au point de vue mondial, la place qui lui revient. L'Angleterre et la France se sont partagées le monde, alors que leur population ne leur donne pas ce droit. C'est le peuple allemand qui, non seulement par ses qualités, mais par sa quantité, par le nombre, est le peuple prédestiné, celui qui doit s'imposer aux plus faibles. La guerre est sacrée, la guerre est divine ; elle est une nécessité biologique ; elle doit avoir lieu périodiquement, pour que s'opère la sélection des races et que les plus faibles, les moins nombreuses, disparaissent. Lisons quelques pages :

« Il faut inlassablement faire appel à notre peuple et caractériser la mission qui découle de notre histoire, de nos qualités nationales et du chiffre de notre population » (page 9).

Cette importance du nombre revient à chaque page.

Ce n'est plus seulement la théorie de Gobineau et de Chamberlain, la théorie du peuple prédestiné, civilisateur par excellence, c'est celle du nombre, de la force brutale, du droit qu'a un peuple prolifique d'envahir et d'occuper les riches contrées laissées trop improductives par des races en décadence.

Continuons notre lecture :

« A partir de 1870, se produisit un rapide accroissement de la population, absolument prodigieux, et qui menace de

faire éclater les frontières géographiques de l'Allemagne » (page 13).

Et plus loin (p. 44) : « Nous avons besoin de colonies de peuplement, nous devons tendre par tous les moyens à l'acquisition de nouvelles terres, parce qu'il nous faut conserver à l'empire allemand les millions d'habitants de notre excédent et leur procurer, outre du pain et du travail, une vie allemande sous toutes les latitudes ».

« Il nous faut assurer du travail et du pain à notre population croissante » (p. 45).

« La chaudière est surchauffée; elle menace de faire explosion » (p. 45).

Et plus loin encore (page 54), une édifiante discussion sur le droit positif et le droit moral :

« Par le droit positif, la Belgique possède le Congo, mais l'Allemagne, qui accuse continuellement un surcroît de population, ne possède pas suffisamment de colonies de peuplement; on peut fort bien se demander si elle n'a pas le droit moral de s'approprier des territoires convenables qui ne sont exploités par d'autres États que financièrement ».

« On ne peut exiger d'aucun État que, pour l'amour d'un engagement reposant sur le droit positif, il mette en jeu son existence, quand celle-ci peut être mieux et plus sûrement assurée par d'autres voies » (p. 54).

« Il ne reste qu'à en appeler à la force » (p. 55).

Quelle lumière projette ce passage sur la théorie du « chiffon de papier » !

Le droit moral, c'est le droit, pour l'Allemagne, de prendre ce qui lui plait au détriment des peuples faibles. C'est le droit du plus fort érigé à la hauteur d'un principe.

« Il faut que la guerre reconquière dans l'opinion publique sa légitimité morale et son sens politique, sa haute signification, comme le facteur le plus puissant de la civilisation » (p. 60).

Dans un chapitre, qui serait à lire en entier, sur la nécessité biologique de la guerre, la même idée revient comme un *leitmotiv* :

« Des nations vigoureuses, augmentant de population, ont besoin, à partir d'un certain moment, de l'élargissement de leur foyer. L'émigration donne d'abord satisfaction à ce besoin. Mais les émigrants risquent de perdre leur nationalité; l'acquisition de colonies est nécessaire » (p. 68). « La

guerre devient un devoir » (p. 73)... « C'est avec joie que nous confessons, avec le poète, que le dernier salut, la suprême ressource, c'est l'épée » (p. 76).

C'est l'application politique de la théorie de Darwin.

Certes l'Angleterre est surtout visée dans le livre de Bernhardt, mais la situation de la France revient souvent :

« La population de la France, qui s'élève aujourd'hui à près de 40 millions, n'augmente plus ; elle a dépassé le point culminant de sa capacité de développement. Elle a cependant réussi à fonder un empire colonial gigantesque... Pendant ce temps, au centre de l'Europe, un Etat s'est formé qui révèle une force d'expansion formidable par l'accroissement de sa population. De là est sortie une situation qui est inconciliable avec l'idée de l'équilibre européen. Raisonnablement, on ne peut pas exiger que l'Allemagne, avec ses 65 millions d'habitants, se laisse traiter sur le même pied que 40 millions de Français, qu'avec l'accroissement continu de sa population, elle renonce à l'extension de sa puissance coloniale et à l'acquisition de colonies de peuplement, tandis que des Etats dont la population décroît ou est insuffisante, comme la France et l'Angleterre, se partagent la possession de l'ancien monde... L'Allemagne a le droit de réclamer une extension considérable... Voilà une des raisons de la tension politique actuelle » (p. 92).

Et plus loin (p. 100) : « La nation française paraît être arrivée à la limite extrême de ses capacités de développement physique. Sa force colonisatrice ne semble plus être à la hauteur des grandes tâches de la politique mondiale ».

« Ainsi s'approchent, visibles et tangibles pour tous, les grandes décisions qui marqueront un tournant de l'histoire du monde » (p. 119).

J'arrête là mes citations. Êtes-vous convaincus du rôle qu'a joué la faiblesse numérique de notre population dans la décision prise par l'Allemagne d'en appeler aux armes. On se demande parfois pourquoi l'Allemagne a voulu la guerre, alors qu'elle gagnait chaque année une bataille pacifique par sa surpopulation. Elle doit évidemment le regretter maintenant. Mais elle escomptait tellement notre faiblesse et prisait tellement haut sa force !...

Tel a été le rôle de la dépopulation française dans l'avant-guerre ; quelques mots suffiront pour juger celui joué pendant la période actuelle. Si nos effectifs avaient été plus considérables, la guerre serait déjà terminée. Si

nous avions eu quelques corps d'armée frais après la Marne, nous aurions poussé jusqu'au Rhin. Nous ne serions pas obligés actuellement d'attendre, pour attaquer, la mobilisation anglaise et la concentration russe. Nous aurions un million d'hommes à Salonique.

Ce n'est pas violer un secret que de parler de la crise de nos effectifs. L'héroïsme de nos soldats y supplée. Mais à quel prix !

Enfin, toutes nos forces vives sont aux armées ; il a fallu tout utiliser ; la vie économique du pays est en partie paralysée ; des colonies d'exotiques sont appelées pour fournir de la main-d'œuvre ouvrière ; l'enseignement est presque supprimé ; les publications artistiques ou scientifiques sont en partie suspendues ; tous les Français de l'étranger sont rappelés, alors que nos ennemis continuent chez les neutres leur propagande politique et commerciale : le nombre nous fait défaut pour faire face à tous les besoins.

Toutes ces considérations, pourtant capitales, s'effacent devant les inquiétudes que doit nous causer la lutte formidable, impitoyable, qui commencera dès le lendemain de la paix sur tous les terrains et dont l'importance primera de beaucoup celle de la lutte militaire actuelle.

Je m'explique : certes, la victoire avant tout ; rien ne serait possible sans elle. Mais elle est certaine depuis la Marne, un peu plus tôt, un peu plus tard. Quelle sera la situation après ? Quelle sera l'après-guerre ?

Au point de vue militaire, nous ne serons pas à l'abri de toute inquiétude. En admettant même que les naissances se multiplient dès la paix (combien d'hommes jeunes vont manquer, combien de veuves et de jeunes filles chercheront en vain des maris !), nous pouvons envisager comme très critique une période de près de trente années. Pendant vingt ans d'abord, nous allons payer notre imprévoyance passée ; pendant vingt ans au moins, nos contingents militaires vont baisser annuellement parallèlement à la courbe de natalité qui s'étend de 1895 à 1915, pendant que les contingents allemands et autrichiens vont monter. A cela, pas de remède ; le sort en est jeté.

Pendant vingt ans, les recrues allemandes (pour ne parler que d'elles) seront, par rapport aux recrues fran-

çaises, dans la proportion de cinq à trois ou même deux. En 1935, l'armée allemande sera le double de l'armée française.

Que sont, en ce moment, les naissances en Allemagne? Nous l'ignorons; très certainement plus nombreuses qu'en France. Il y aura la chute énorme des classes 1935, 1936, 1937. Nous aurons donc environ trente années d'infériorité fatale. Pendant ce temps, nous aurons un impérieux besoin de paix. Le seul moyen de l'avoir, c'est de continuer la guerre jusqu'à l'écrasement de nos ennemis. Puisque leur situation sera supérieure à la nôtre par le nombre, obtenons un traité de paix tel que, par des raisons économiques, la guerre ne soit pas de longtemps possible. L'étude de la dépopulation française nous conduit à cette conclusion paradoxale : il faut encore faire des sacrifices, il faut pousser à fond nos avantages actuels, profiter de nos alliances; sinon, avant vingt ans, un cataclysme encore plus grand fondrait sur nous. La paix doit être telle que nos ennemis ne puissent se relever avant que nous ayons nous-mêmes relevé notre natalité.

Que dire du *point de vue industriel et agricole* que vous ne devinez déjà? Dans cette lutte plus meurtrière encore que la guerre, quel sera le lot du pays à moindre population?

Nos usines marcheront avec une main-d'œuvre étrangère.

L'agriculture manquait déjà de bras; cette pénurie va s'aggraver encore. Les paysans sont tous dans les tranchées, ils payeront le plus lourd tribut; ceux qui reviennent auront peut-être pris le goût de l'usine; la renaissance industrielle, avec de gros salaires, fera le reste. Ce sera véritablement la « terre qui meurt ». La terre qui meurt, c'est non seulement la production agricole atteinte dans notre pays de richesse terrienne (on peut, dans une certaine mesure, y remédier par la machine), mais c'est la décadence de cette forte race paysanne, de cette race où la nation doit continuellement puiser pour se retremper, c'est la disparition de nos réserves d'énergie. Plaignons un pays agricole comme le nôtre, prédestiné par ce fait aux plus hautes destinées, qui verrait la terre délaissée pour l'usine. Comment l'éviter en présence des exigences toujours croissantes de l'industrie?

Pourrons-nous exploiter nos colonies? J'assistais, il y a quelques jours, à une conférence particulièrement documentée de M. du Vivier de Streel. L'orateur nous démontrait, chiffres en mains, que nos colonies produisent la totalité, ou presque, des matières premières que nous achetons à l'étranger; il demandait qu'après la guerre, ce commerce colonial soit développé. Oui, mais... il faut, pour cela, trouver des Français pour nos colonies.

Le tableau n'est pas complet. Pour rattraper le temps perdu et répandre au loin nos produits, notre langue, nos livres, notre civilisation, il faudra encore *des Français pour parcourir le monde*. Leur tâche serait facile, auréolée par nos victoires. Mais où les trouver, où les prélever? (Il y aura tant de vides à l'intérieur du pays!)

Il le faudra cependant. Dès la paix, le commis-voyageur germain reprendra sa mission. Nous devons lutter, lutter encore, lutter toujours. Combien nous ressentirons le poids de notre imprévoyance! Comme les naissances avortées de ces vingt dernières années nous manqueront!

La richesse du pays s'en ressentira. *Un pays qui se dépeuple manque de producteurs, mais aussi de consommateurs*. Les impôts se répartiront sur un trop petit nombre de têtes pour faire face à une situation financière sans précédent.

Lisez les ouvrages de Gide, l'opuscule d'Armand Gautier (de l'Institut); lisez la conférence de l'ancien président de la Chambre de Commerce de Lyon, Auguste Isaac. Vous y trouverez exposées toutes les difficultés que rencontreront après la guerre les pays à faible population.

On ne peut aussi penser sans mélancolie aux *intelligences d'élite* qui auront disparu, fauchées par les obus et la mitraille. Un futur Lavoisier, un futur Pasteur ont peut-être péri. Il faudra reconstituer le patrimoine scientifique, littéraire, artistique de la France. Ne craignez-vous pas que l'anémie dont nous allons souffrir ne soit encore plus sensible dans ce domaine, qui est le domaine français par excellence?

Je me suis laissé dire que nos ennemis n'avaient pas envoyé au feu leur élite intellectuelle. Nos institutions démocratiques l'auraient-elles permis, que le besoin de transformer tout Français en soldat nous l'aurait interdit.

En résumé, pour notre avenir militaire, industriel, commercial, intellectuel, l'affaiblissement de notre population va se faire cruellement sentir au moment précis où la lutte sera le plus âpre.

Faut-il donc désespérer ?

Ah ! loin de moi cette pensée. Mais regardons les difficultés bien en face. Nous savons, plus que d'autres, nous, médecins, que certaines crises sont parfois salutaires. Disons le bien haut : Si l'Allemagne n'avait pas engagé cette guerre, le monde était perdu, germanisé avant vingt ans, grâce au surpeuplement allemand, grâce à la force d'expansion, à l'organisation de l'Allemagne, germanisé en pleine paix. L'Allemagne a heureusement été frappée de folie ! Si cette parole n'est pas impie, soyons heureux de la guerre actuelle. Le conflit actuel va permettre de liquider une angoissante situation. Nous payons le prix de notre dégénérescence. Pendant quelques années encore, nous devons expier nos fautes passées. Mais la leçon servira ; la France du xx^e siècle sera plus grande et plus forte qu'à aucun moment de son histoire.

Vous attendez que je formule des *remèdes*, que je trace le programme social de l'*après-guerre*. Le sujet est trop vaste pour pouvoir être développé aujourd'hui. Il suffira d'en tracer les grandes lignes.

Les mouvements de la population dépendent de deux facteurs : la natalité et la mortalité. Il faut relever la natalité et diminuer la mortalité dans toute la mesure du possible.

Examinons d'abord la *natalité* française. Reportez-vous à la figure 3 (p. 4). En 1893, il naissait encore près de 900.000 Français ; en 1906, le chiffre de 800.000 était atteint pour la dernière fois ; en 1911, nous étions à 742.000. C'est une diminution de 132.000 en dix-huit ans, de 1/6. La figure 7 vous montre la courbe comparée à celles des nations voisines. Nous avons passé de 26 naissances (1874-1876) à 18 par mille (1911-1913). C'est la plus basse natalité connue. Elle est de 18,7 en 1911, au lieu de 31,3, chiffre moyen des grandes nations.

Remarquez toutefois que la natalité baisse chez toutes les nations civilisées.

Existe-t-il des moyens d'augmenter notre natalité ? Certainement. La tâche est malaisée, mais non impossible.

Aucun phénomène n'est livré au hasard, — la natalité moins que tout autre. Elle est régie par des lois d'ordre surtout fiscal et économique. Elle est fonction du degré de civilisation, de la cherté de la vie, de l'intensité des besoins de luxe et de confort, de l'éducation, etc. Il en

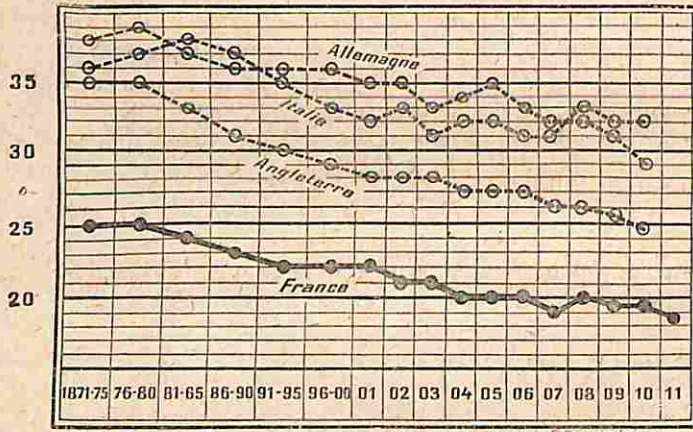


Fig. 7. — Natalité dans les principaux pays d'Europe (par 1.000 habitants).

résulte que *la restriction de la natalité est volontaire ; un pays a le nombre d'enfants qu'il veut*. Dès lors, pour augmenter la natalité, il faut remédier aux causes de sa restriction volontaire. De quelle façon s'exerce cette dernière ?

Nous n'avons pas, en France, une proportion de mariages inférieure à l'Allemagne. Nous n'avons pas davantage de célibataires, de familles stériles, d'enfants illégitimes. Ne cherchons pas de ce côté. *Nos familles sont trop peu nombreuses*. La famille française s'arrête, en général, à un ou deux enfants. Sur 11.000.000 de familles, 7.000.000, soit deux sur trois, ont moins de trois enfants. En Allemagne, les familles nombreuses, c'est-à-dire ayant plus de trois enfants, dépassent en nombre les familles peu

prolifères. Voilà le mal. Il rentre tout entier dans ce fait, que le Français limite trop souvent à un ou deux le nombre de ses enfants. Or, un peuple dont les familles ont trois enfants en moyenne est seulement stationnaire; il faut deux enfants pour remplacer le père et la mère, et un enfant pour parer aux accidents, aux célibats forcés, aux ménages involontairement stériles, etc. C'est seulement avec des familles de plus de trois enfants que la population d'un pays augmente.

Les familles trop peu nombreuses ont d'autres conséquences. A la crise du nombre, de la quantité, s'ajoute celle, non moins importante, de la qualité. La famille nombreuse est une école d'activité, d'énergie, de solidarité, de discipline, d'initiative, de toutes ces qualités qui font les grandes nations. La famille de un ou deux enfants développe, au contraire, une série de défauts, tels que faiblesse des initiatives, rétrécissement des conceptions, fléchissement des caractères, pusillanimité, d'où résulte fatalement une diminution de la production nationale.

Le procès du *fil unique* n'est plus à faire. Les parents de cet enfant gâté vivent dans l'inquiétude, cherchent à lui éviter tout effort, lui donnent de perpétuels conseils de prudence, développant ainsi chez lui la crainte des responsabilités, l'indiscipline, l'égoïsme. L'idéal du fils unique est une vie médiocre, sans ambitions; il sera petit rentier, petit bourgeois, fonctionnaire. S'il avait eu plusieurs frères ou sœurs, il serait peut-être devenu grand industriel, grand producteur, grand savant, il serait une force pour son pays au lieu d'être un élément de faiblesse. Mieux vaut, pour un peuple, 100.000 enfants provenant de 20.000 familles que 100.000 fils uniques! La famille française trop peu nombreuse est, pour le pays, une cause d'infériorité non seulement numérique, mais de moindre qualité.

Ayons donc des familles plus nombreuses. Nous voilà au pied du mur. Comment? La question est d'ordre fiscal. Il est certes des moyens nombreux d'augmenter la famille: remèdes moraux, protection de la femme enceinte et de la femme-nourrice, lutte contre le taudis, logements pour familles nombreuses, répression sévère des avortements et de la campagne malthusienne, exemption d'impôts, avancement des fonctionnaires réservé aux pères de

familles nombreuses, etc., etc. Tous ces moyens sont insuffisants ou de portée trop éloignée. Le seul à envisager, pour agir vite et sûrement, est le suivant : — *Loin d'être une charge pour la famille, l'enfant doit, au contraire, être productif.* La nation, qui manque d'enfants, doit prendre les mesures fiscales nécessaires pour que les familles pauvres aient intérêt à avoir beaucoup d'enfants.

Le principe peut dès lors se formuler ainsi : Chaque famille non fortunée recevra une rente annuelle pour chaque enfant vivant, au-dessus du nombre normal de 3 enfants. En d'autres termes, l'élevage des enfants dans les familles nombreuses (plus de 3) ne sera pas à leur charge. Il faut leur assurer non un capital une fois donné (projet de loi Benazet), mais une *rente annuelle* par enfant vivant, à partir du 4^e, jusqu'à un âge qui serait à fixer. La famille aurait ainsi un intérêt matériel à être nombreuse.

Où prendre cet argent ? Le budget national, après la guerre, supporterait difficilement une aussi lourde charge. Etablissons un *budget spécial de la natalité*. Il sera alimenté par un impôt, également spécial, demandé aux célibataires, aux ménages sans enfant ou à enfant unique. On a beaucoup raillé le principe de cet impôt ; on a eu tort. Il ne s'agit pas d'une brimade, d'une pénalité. Il faut simplement répartir, aussi équitablement que possible, les charges de la natalité française. Le budget des célibataires, des ménages sans enfant (même si cette situation n'est pas volontaire), ne supposant pas les charges de la famille, devra venir en aide au budget si lourd de la famille nombreuse. C'est justice élémentaire ; c'est, en outre, l'intérêt national. En un mot, chaque Français, même s'il n'a pas d'enfants, supportera les frais de l'élevage d'un certain nombre d'enfants. Ainsi présenté, le nouvel impôt ne peut prêter ni à la moquerie, ni à la critique ; on peut le considérer comme une prime d'assurance contre l'affaiblissement de la France, contre le retour d'un nouveau cataclysme.

Les familles riches ou aisées n'ont nul besoin d'être aidées ; elles sont néanmoins très peu prolifiques. Comment remédier à cet état de choses ? On a proposé, très justement selon moi, de modifier l'article 745 du Code civil, qui régit le partage des biens entre les enfants. On

ne reviendrait certes pas au droit d'aînesse ; on laisserait simplement au père ou à la mère la liberté absolue de tester, de disposer de leur fortune. Le partage des biens est une cause incontestable de restriction de la natalité chez les propriétaires, notamment chez les ruraux. Le petit propriétaire redoute le morcellement de ses immeubles, surtout de la terre familiale. Il ne veut avoir qu'un ou deux enfants. Avec la liberté de disposer de ses biens, d'en opérer le partage à sa guise, il envisagerait sans inquiétude l'augmentation de sa famille. Sous ce régime, les enfants n'ayant pas leur avenir assuré travailleraient plus et mieux. La qualité s'améliorerait, en même temps que la quantité augmenterait. Enfin, un grand pas serait fait vers la suppression de la dot, autre progrès social.

Tels sont les moyens les plus importants à étudier rapidement en vue de relever notre natalité.

Envisageons maintenant la *mortalité*.

Reportez-vous à la figure 3 (p. 4). Grâce aux progrès de l'hygiène, la mortalité française baisse progressivement et régulièrement. Le nombre des décès était de 867,326 en 1893. A partir de 1901, ils descendent au-dessous de 800.000 et, en 1911, ils ne sont plus que 775.688. C'est une diminution de 91.638 en dix-neuf ans. La situation n'est donc pas mauvaise en soi. On remarquera cependant que la baisse de la mortalité est moindre que celle de la natalité, qui a un déficit de 132.528. Si nous rapportons ces chiffres à mille habitants, nous avons une baisse de 25 p. 100 en 1871-75, à 22 p. 100 en 1891-95 et à 18 en moyenne pour ces dernières années.

Comparons notre mortalité à celle des principaux pays d'Europe. Nous avons les courbes représentées figure 8. On voit de suite : 1° que la mortalité baisse dans tous les pays ; 2° qu'elle baisse plus vite que chez nous ; 3° que *notre mortalité* n'est pas la plus basse, qu'elle est *simple-ment moyenne*. L'Allemagne, qui avait, en 1871-75, une mortalité de 28 p. 100, arrive à notre niveau en 1904, descend au-dessous en 1906, et n'est plus actuellement que de 16 p. 100. L'Angleterre a une mortalité de

13 p. 100. Les Pays scandinaves l'ont encore plus faible. La Norvège, notamment, a seulement 12 à 13 décès par mille habitants.

En somme, à la fin de chaque année, mille Français (naissances à part) ne sont plus que 981, tandis que mille Norvégiens sont encore 987, soit, pour eux, un gain de 6 à 7 p. 1000, vis-à-vis de nous. Si, donc, *la mortalité française était au taux de la mortalité norvégienne, nous gagnerions, chaque année, 273.000 existences. Au taux*

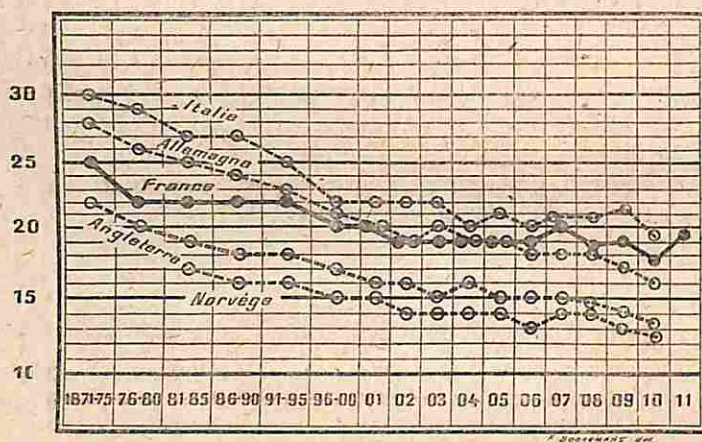


Fig. 8. — Mortalité (par mille habitants) dans les principaux pays d'Europe.

de l'Angleterre, nous en gagnerions encore plus de 200.000 par an.

La chose est évidemment possible. Nous avons un climat excellent, un sol propice, une civilisation avancée, des médecins de premier ordre, des institutions hygiéniques et sociales qui pourraient fonctionner si on le voulait. Pourquoi le Français mourrait-il plus que le Norvégien ou que l'Anglais? Je prends ces exemples pour démontrer que nous ne demandons pas l'impossible, que nous ne sommes pas des utopistes. Nous voulons seulement que la France soit au niveau des nations qui, grâce aux progrès hygiéniques de leurs mœurs et de leurs institutions, payent le moindre tribut à la maladie et à la mort. Nous pourrions exiger plus : la France devrait être le pays où l'on meurt le moins.

Autre preuve que la mortalité française pourrait être abaissée. En examinant les pourcentages des décès dans les départements, les villes, les quartiers, les maisons, on voit de suite combien ils sont inégaux. Certains départements ont une mortalité élevée et d'autres une mortalité qui rappelle celle de l'Angleterre. Cette plus ou moins grande mortalité est en rapports étroits avec les progrès hygiéniques réalisés. Il en est de même pour les villes. En 1910, le taux mortuaire, pour 1.000 habitants, était de 19,1 pour Marseille, de 17,9 pour Lyon et de 16,08 pour Paris. Au taux de Paris, Marseille aurait gagné, en 1910, 1.150 existences (ce qui aurait représenté en outre une diminution énorme du nombre des malades). Beaucoup de villes françaises ont une mortalité qui dépasse 20 p. 1000. Mettez-les dans la situation hygiénique de celles dont le taux est de 16, 17, 18, et vous diminuerez d'autant les décès. Aussi, l'article 9 de la loi sur la protection de la santé publique (loi de 1902) prévoit-il, pour les communes dont la mortalité a pendant trois ans dépassé la mortalité moyenne française, des mesures obligatoires d'assainissement. Démolissez les vieux quartiers, faites pénétrer l'air et la lumière, amenez de l'eau pure, éloignez les nuisances, surveillez les aliments : vous abaisseriez le taux de la mortalité des villes.

Mêmes réflexions pour les maisons. Il est des maisons salubres et des *maisons où l'on meurt*. D'où la nécessité du « casier sanitaire » des maisons, de nouvelles lois sur l'expropriation (expropriation pour cause d'insalubrité, expropriation par zones, etc., comme en Angleterre).

Sans avoir le loisir d'entrer dans des détails, je puis vous affirmer que *tout progrès hygiénique se traduit*, plus rapidement encore que vous ne seriez tenté de le croire, *par une diminution de la maladie et de la mort*. La mort n'est pas uniformément répandue.

L'art de guérir est quelque chose ; l'art de préserver de la maladie est infiniment supérieur comme rendement. C'est toute l'Hygiène, depuis les grandes lois jusqu'aux mesures les plus infimes. L'Hygiène aussi est un bloc.

Les considérations précédentes démontrent que la plupart des maladies sont *évitables*. Rien n'est plus exact. On s'habitue trop facilement à la mort. Elle est certes fa-

tale à un moment donné, mais elle peut être reculée jusqu'au moment de l'usure due à la vieillesse. Les maladies constituent presque toujours des accidents. Un accident est évitable.

Il faudrait faire le bilan de ces maladies évitables. Je ne vous parlerai que des plus importantes d'entre elles, de celles qui sont à la fois les plus évitables et les plus meurtrières, de celles qu'il faut d'abord combattre : mortalité infantile, tuberculose, fièvre typhoïde, syphilis, alcoolisme.

Une réflexion auparavant. Les maladies telles que la tuberculose et la syphilis ont un domaine infiniment plus étendu qu'on ne se l'imagine. En plus des cas où l'étiquette est formellement mise sur la maladie, il y a ceux, au moins aussi nombreux, où la tuberculose, la syphilis (il en est de même pour toutes les infections) n'ont été qu'une cause éloignée et obscure, certaine néanmoins, de l'affection dont on meurt. Combien de néphrites, de maladies du foie, de scléroses des artères, de maladies nerveuses sont les conséquences d'une ancienne infection méconnue ou guérie !

Ces cas, qui grèvent si lourdement nos tables de mortalité, et dont l'étiologie est presque toujours inconnue, diminueraient considérablement, si nous arrivions à supprimer l'infection originelle. En d'autres termes, en luttant contre la tuberculose, la syphilis, la fièvre typhoïde, l'alcoolisme, on abaisse non seulement les cas connus, mais on améliore la santé générale de la nation. Les tares sont moins nombreuses.

Quelle est la *mortalité des nourrissons*, des enfants âgés de moins d'un an ? Cette catégorie de vies humaines est importante à surveiller, dans une nation à faible natalité ! Le tableau suivant montre les chiffres de mortalité, en 1909, dans quelques États :

Russie	27,2	p. 100
Autriche	20,2	—
Hongrie	19,9	—
Allemagne	17,8	—
Italie	15,6	—
France	14,3	—
Angleterre	12,1	—
Suisse	10,8	—
Suède	7,7	—
Norvège	6,7	—

Notre mortalité est moyenne ; 14 nourrissons sur 100 n'atteignent pas la première année. En Norvège, le chiffre est plus de moitié moindre. La réduction de notre mortalité est donc possible. D'ailleurs, rares sont les enfants qui naissent avec des tares mortelles. Les nourrissons meurent de l'ignorance et de l'imprévoyance des parents. — Notre maître Pinard, qui est à mes côtés, vous le dirait mieux que moi. L'enfant ne doit pas mourir.

Au taux de la Norvège, nous ne perdriions que 40.000 nourrissons au lieu de 100.000. Voilà, d'un seul coup, 60.000 naissances gagnées.

Les progrès de l'hygiène se traduisent par un gain en nourrissons. Paris avait, en 1881-85, 16 décès sur 100 nourrissons ; il n'en avait plus que 10 en 1906-10. Pendant ce temps, la mortalité atteint 21,7 p. 100 en Ardèche, 15,5 p. 100 dans la Loire, 14,5 p. 100 dans le Rhône, 14,4 p. 100 dans l'Isère. Il suffit d'ailleurs d'examiner les causes de cette mortalité infantile. Dans la proportion de 2 sur 3, les nourrissons meurent de diarrhée ou de bronchite. En 1911, 55.000 enfants sont morts de gastro-entérite. Or, dans une consultation de nourrissons bien tenue, la gastro-entérite est inconnue.

Il importe donc, en France, de développer la science de la puériculture, qui devrait faire partie intégrante de l'éducation de la jeune fille. Allaitement maternel, propreté, alimentation rationnelle sont les bases de la puériculture rationnelle. En outre, protection de la mère avant, pendant et après l'accouchement, lutte contre le taudis, etc., etc. Toute question d'hygiène est doublée d'une foule de questions sociales.

Si nous considérons les enfants de moins de quinze ans, nous constatons qu'un enfant sur 3 n'atteint pas ce terme (mortalité de 325 sur 1.000). Entre la fin de la première année et la quinzième année, 18 sur 100 des enfants meurent. Tout enfant qui a dépassé la première année ne peut mourir que d'accident, si on compte comme accident les maladies évitables, telles que rougeole, scarlatine, diphtérie. La prophylaxie des maladies de l'enfance (déclaration, désinfection, isolement, emploi préventif du sérum antidiphthérique, etc.), nous procurerait encore un gain annuel de 10.000 enfants de 1 à 15 ans ; soit 70.000 enfants de 0 à 15 ans.

La *tuberculose* est le grand fléau français. Hélas ! la France tient ici la tête parmi les nations.

La tuberculose compte pour un cinquième dans notre mortalité totale (3,76 par mille habitants en 1910), en ne tenant compte que des certificats de décès où le mot est inscrit. Combien d'autres décès sont dus aux suites d'une ancienne lésion tuberculeuse ou d'une lésion tuberculeuse méconnue ! Les chiffres sont minima.

Or, *nulle maladie n'est plus facile à combattre que la*

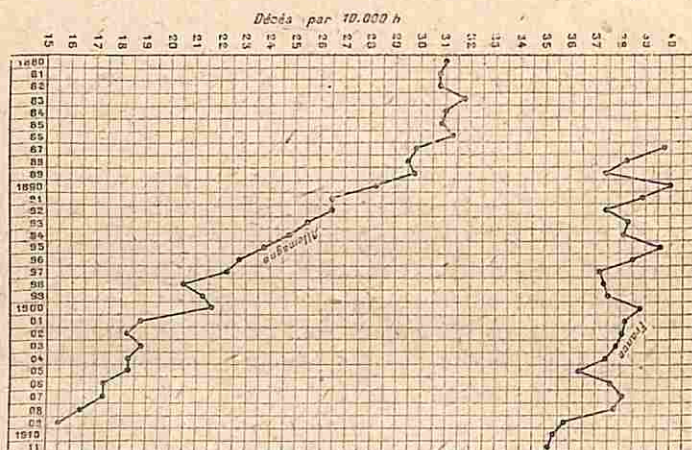


Fig. 9. — Mortalité par tuberculose en France et en Allemagne.

tuberculose. Il suffit de vouloir. Pourquoi ne voulons-nous pas en France ? Notre première maladie à combattre ne serait-elle pas le manque de volonté ? L'Allemagne, l'Angleterre, pour ne citer que ces deux nations, ont diminué chez elles de moitié, en quelques années, la mortalité par tuberculose. La figure 9 montre la courbe de la tuberculose en France et en Allemagne. Quel graphique attristant ! Les 69 millions d'Allemands ne perdent que 80.000 tuberculeux et les 39 millions de Français en perdent 100.000. Qu'attendons-nous pour ouvrir les yeux ?

L'homme est relativement réfractaire à la tuberculose ; il ne succombe que si l'infection est intense (bacilles nombreux répandus dans l'air et sur les aliments) et si la résistance de son organisme est amoindrie. Il faut donc, d'une part, détruire les bacilles, éviter la contagion

(déclaration obligatoire de la tuberculose, isolement des tuberculeux dans les hôpitaux, surveillance des tuberculeux à domicile par les soins du Dispensaire, éloignement des enfants des contagieux, protection de certaines professions, éducation populaire, lutte contre la tuberculose bovine, protection du lait, etc.), et, d'autre part, fortifier le terrain humain (lutte contre le taïdis, amélioration de l'alimentation, lutte contre l'alcoolisme, envoi à la campagne des enfants faibles ou prédisposés, création de sanatoriums populaires pour les candidats à la tuberculose plus encore que pour les tuberculeux, hygiène générale, propreté, retour à la vie au grand air, etc.).

Quel beau programme ! C'est toute notre vie sociale à reformer. Il le faut. L'Angleterre a lutté avec ses lois d'assainissement des logements, l'Allemagne a créé ses sanatoriums populaires et quantité d'autres œuvres sociales avec le produit des caisses de l'assurance obligatoire. Nous n'avons, en France, pour le moment, que le dispensaire hygiénique type Calmette. C'est une œuvre puissante et relativement peu coûteuse. Nous l'avons réalisée à Lyon pour tous les tuberculeux indigents de 600.000 habitants (Lyon et Villeurbanne). La figure 10 vous montre les résultats. La bienfaitrice loi d'avril 1916, qui portera toujours le nom de notre vénéré président M. Léon Bourgeois, la loi Bourgeois prévoit l'organisation, sur toute la surface du territoire, de dispensaires d'hygiène sociale, spécialement dirigés contre la tuberculose. Qu'on l'applique bien vite. En quatre ou cinq ans, nous gagnerions 40 ou 50.000 décès sur la tuberculose. Les incrédules pourront consulter ces cartes des grandes villes où les quartiers sont différemment teints suivant le nombre des tuberculeux déclarés. Ils verront que la tuberculose est dix fois plus fréquente dans la ban-

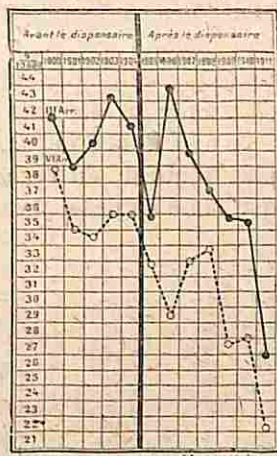


Fig. 10. — Abaissement de la mortalité par tuberculose à Lyon (III^e et IV^e arrondissements, ouvriers).

lieux de Paris que dans les quartiers hygiéniques. Ils verront qu'il existe des maisons maudites, des maisons décimées par la tuberculose à côté de maisons salubres.

La tuberculose est aussi l'apanage de certaines professions.

Donc, la tuberculose est essentiellement évitable. Mais, pour la combattre, il faut établir un programme très général d'hygiène sociale. Les remèdes sont multiples et s'entraident mutuellement. La tuberculose est la résultante de toute la vie anti-hygiénique de la nation.

Je ne fais que citer la *fièvre typhoïde*, qui est dix fois plus fréquente en France qu'en Allemagne, la *diphtérie*, que l'emploi préventif du sérum anti-diphtérique devrait

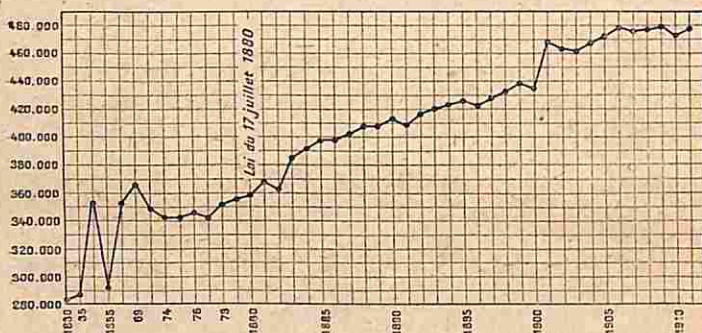


Fig. 11. — Augmentation des débits en France.

rendre exceptionnelle dans nos écoles, la *syphilis*, dont les moyens de prophylaxie sont bien connus.

Et j'arrive à l'*alcoolisme*. Là encore nous occupons, hélas! le premier rang. Ce fléau prime, pour l'avenir de la France, l'importance de celui de la tuberculose, tout en lui étant lié. Le président de cette réunion, mon maître Debove, serait autrement qualifié que moi pour vous dire que la France court à sa perte si elle ne réagit pas vivement contre le péril alcoolique. Il ne servirait de rien de vaincre sur les champs de bataille, si nous devions, après la paix, rester les plus grands consommateurs d'alcool du monde. En vingt ans, nous serions irrémédiablement perdus. L'alcoolisme, c'est non seulement les maladies, les crimes, la folie, la tuberculose : c'est surtout la dégénérescence de la race. L'alcool tue le

buveur et atteint, en plus, sa descendance. C'est la fin d'une nation en quelques générations. Bien plus, c'est la ruine immédiate du peuple. Il existe en France 500.000 débits officiels, c'est-à-dire un débit par 80 Français ou Françaises. Le calcul a été fait : 15 ouvriers prennent sur leurs salaires les sommes qui permettent à un débitant de faire fortune en dix ans. Un milliard quatre cents millions de francs passent ainsi chaque année de la poche de l'ouvrier dans celles du « bistro » et du grand distillateur. Comment s'étonner dès lors que le logis soit sordide, que la nourriture soit insuffisante, que la femme et les enfants s'étiolent et deviennent la proie de la tuberculose !

N'imiterons-nous pas la Russie, l'Angleterre, toutes les nations belligérantes qui ont considéré que la lutte contre l'alcool était un des facteurs de la victoire ? Nous avons supprimé l'absinthe, c'est beaucoup : c'est encore trop peu. Délivrons-nous du privilège des bouilleurs de cru, qui, comme tous les privilèges, a d'ardents et intéressés défenseurs. Limitons le nombre des débits, qui ne sont nulle part aussi nombreux qu'en France et qui représentent la tentation permanente et irrésistible. Luttons contre l'influence du « bistro ». Allons, s'il le faut, jusqu'au monopole de l'alcool. Mais agissons, agissons vite. Qu'attend le Parlement ? Que craint-il ? Le pays serait avec lui. Le parti socialiste le soutiendrait contre le syndicat des distillateurs et des débitants. Les militants ouvriers ont enfin compris le péril. Les temps sont changés depuis que le Parlement hésitait à voter les crédits de l'Exposition internationale de Lyon, en 1914, parce que, d'accord avec mon ami Herriot, nous avions exclu de cette exposition, qui n'était pas universelle, les apéritifs et la majorité des alcools. Cela date de deux ans et c'est déjà vieux, comme tant de choses.

Mesdames et Messieurs, excusez-moi de m'être laissé entraîner au delà de l'heure. J'espère vous avoir montré le danger de la dépopulation, péril plus grand et plus angoissant que celui de la guerre. Notre avenir définitif est en jeu.

Ce mal, heureusement, n'est pas sans remèdes, mais il faut vouloir le combattre. Affermissons notre volonté. Vaincre d'abord, nous repeupler ensuite.

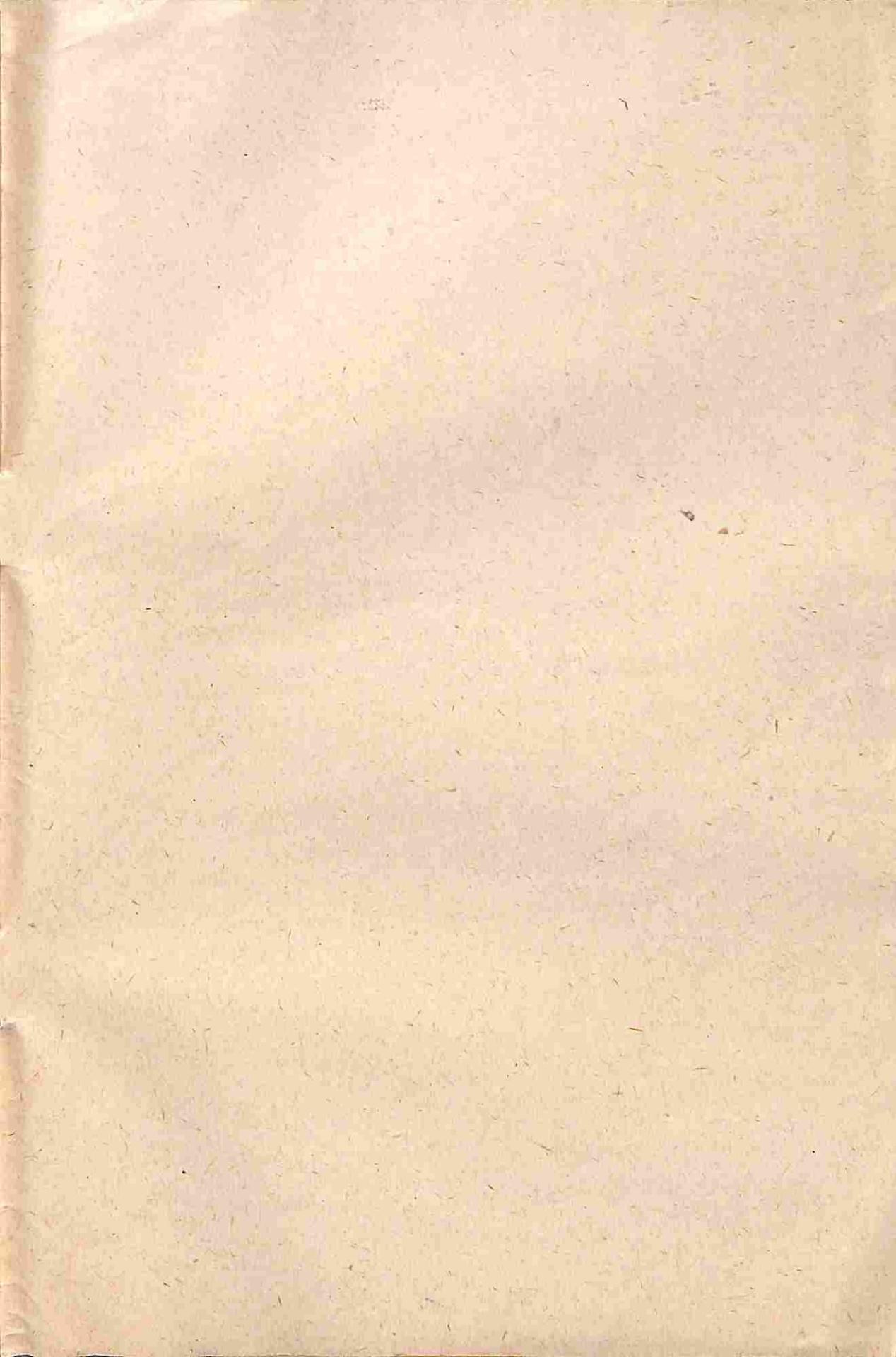
Ce merveilleux peuple français, — peuple de héros, qui, sans préparation militaire sérieuse, environné d'espions, surpris dans sa candeur pacifiste, a su vaincre à la Marne et sur l'Yser, — ce peuple qui écrit en ce moment devant Verdun la plus belle page de toutes ses épopées, ce peuple ne peut mourir : il ne se suicidera pas au lendemain de la victoire. Il sera. Il fera, dans ce but, toutes les révolutions nécessaires. L'avenir est à lui.

Aidons-le, préparons dès à présent l'après-guerre. Le lendemain de la paix, il serait trop tard. Ce jour-là, tout doit être prêt. L'heure est rapide.

Dans cette préparation de l'après-guerre, le rôle du Parlement est énorme, sa responsabilité est écrasante. Il doit voter dès maintenant toutes les réformes nécessaires. Il doit oser, se hausser à la hauteur des circonstances, comme ses grands ancêtres. Avant le dernier coup de canon tiré, que soient promulguées toutes les lois vitales, dont quelques-unes seulement ont été indiquées dans cette causerie.

Croyez-moi, Messieurs du Parlement qui m'écoutez, le peuple sera avec vous. Bannissez toute crainte. Les temps sont nouveaux. Le Français, épris, certes, de toutes les libertés essentielles, — liberté de penser, de croire, d'écrire —, veut être dirigé, commandé, conseillé. Plus que jamais, depuis la Crise, il a soif de gouvernement. Il acceptera tout ce qui lui sera démontré nécessaire. Nul moment ne fut jamais plus favorable. Mais il ne pardonnerait pas à ses élus leur inertie et leur manque de prévoyance pendant la longue période où il se faisait tuer sans un murmure.

Rétablissez l'autorité en haut, la discipline suivra en bas. Complétez l'œuvre admirable de nos soldats, organisez *dès maintenant* la victoire.



RENTREE DE

LE SOCIAL

Lecoffre, 1 vol. in-12.
DE SEILHAC Librairie académique

CHARLES RAYNERI et le comte
ation aux bénéfices, par

ILIN. Paris, Rousseau,
K VANLAER.

on du tra-
Larone.

Paris,

2.
in-18.
par

899,

au,

s,
d

*Patet Echo de la Mode
du Dimanche 16 novembre 1913*



R
de la
Guid
Le Lo
1907, 1 vol. in-12.
— Eh bien, c'est entendu. Chaque fois que tu m'apporteras de bonnes notes, tu auras un verre de « Dubonnet ».

PARIS, Rousseau, 1906, vol. in-12
1906/év. 1907, par M. LÉON DE SEILHAC. Paris, Rousseau,
1907, 1 vol. in-12.
Le Lock-out de Verviers, par M. LÉON DE SEILHAC. Paris, Rousseau, 1907, 1 vol. in-12.
Les tribunaux pour enfants en Angleterre, par M. MARCEL KLEINE. Paris, Rousseau, 1908, 1 vol. in-12.
La boulangerie coopérative de Catalogne, par M. MARS. Paris, 1908, 1 vol. in-8.
Le Lock-out d'Anvers, par M. LÉON DE SEILHAC. Paris, Rousseau, 1908, 1 vol. in-12.
La spécialisation du travail par nationalités à Paris, par Mlle SCHIRMACHER. Paris, Rousseau, 1908, 1 vol. in-12.
La crise ouvrière des chemins de fer anglais, par M. MAURICE ALFASSA. Paris, Rousseau, 1908, 1 vol. in-12.
L'évolution industrielle de la Catalogne, par M. ESCARRA. Paris, Rousseau, 1908, 1 vol. in-12.
Le travail de nuit dans la boulangerie, par M. MAURICE BOUTELOUP. Paris, 1909, 1 vol. in-8.
La grève de Hazebrouck, par M. LÉON DE SEILHAC. Paris, Rousseau, 1909, 1 vol. in-12.
La question sociale et le socialisme en Hongrie, par M. GABRIEL LOUIS-JARAY. Paris, Alcan, 1909, 1 vol. in-8.
La Côte-d'Or, Etude d'économie rurale, par MM. GERMAIN MARTIN et PAUL MARTENOT. Paris, Rousseau, 1909, 1 vol. in-8.
Le Chômage, causes, conséquences, remèdes, par MM. A. DE LAVERGNE et L. PAUL HENRY. Paris, Rivière, 1910, 1 vol. in-8.
L'industrie du bouton dans l'Oise et les grèves récentes, par A. HUART. Paris, Rousseau, 1910, 1 vol. in-12.
Les tribunaux pour enfants en Allemagne, par M. MARCEL KLEINE. Paris, Rousseau, 1910, 1 vol. in-12.

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE SOCIAL (suite)

- La grève du tissage de Lille*, par M. LÉON DE SEILHAC, Paris, Rousseau, 1910, 1 vol. in-12.
La question sociale en Espagne, par M. ANGEL MARVAUD, Paris, Alcan, 1910, 1 vol. in 8.
Emile Cheysson. Sa vie et son œuvre, Paris Rousseau, 1910, 1 vol. in-8.
L'industrie du coton aux Etats-Unis, traduit de l'anglais par M. PAUL PETERS. Paris, 1911. 1 broch. in-8.
Les grèves de l'année (1909-1910), par M. LÉON DE SEILHAC. Paris, Rousseau, 1911. 1 vol. in-12.
Entre Drave et Save, par M. RENÉ GONNARD. Etudes économiques, politiques et sociales de la Croatie-Slavonie. Paris, Larose, 1911. 1 vol. in-12.
Les Bazzars du Caire et les petits métiers arabes, par M. GERMAIN MARTIN. Paris. 1 vol. in-8.
Le chômage en Angleterre et le fonctionnement des Labour-Exchanges, par Mlle CLAIR GÉRARD. Paris, Rousseau, 1911. 1 vol. in-12.
Le Musée social. Paris, Rousseau, 1911. 1 vol. in-12.
Les grèves du Chambon, par M. LÉON DE SEILHAC. Paris, Rousseau, 1912, 1 vol. in-12.
Le pays de Briey. Hier et aujourd'hui, par M. GEORGES HOTTENGER. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912.
Le Portugal et ses colonies, par M. ANGEL MARVAUD. Paris, Alcan, 1912. 1 vol. in-8.
Le droit d'association des fonctionnaires. Travaux de la Section des Associations. Paris, Rousseau, 1912. 1 vol. in-8.
La crise sardinière, par MM. ET. MARTIN SAINT-LÉON et L. DE SEILHAC. Paris, Rousseau, 1 vol. in-12.
Le petit domaine, par M. LÉON DE SEILHAC. Paris, Rousseau, 1914.

LE MUSÉE SOCIAL

Le Musée social, publication périodique, se compose de deux parties.
Les Annales, paraissant par fascicules mensuels, donnent des informations périodiques documentaires sur le mouvement social en général et sur l'activité du Musée.
Les Mémoires et documents, paraissant par fascicules numérotés, sont des monographies scientifiques consacrées aux matières et aux institutions diverses de l'économie sociale.
Le prix de l'abonnement à la publication périodique *Le Musée social*, comprenant les deux parties ci-dessus indiquées, est de 40 francs pour la France, 42 francs pour l'étranger.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

ANNÉE 1913

1. J.-E. LUCAS : — L'approvisionnement en lait de Paris.
2. Mlle J. MORIN : — L'enseignement agricole féminin en Angleterre.
3. G. VABRAN : — La femme française et la femme musulmane en Tunisie.
4. HENRI CAHEN : — La Houille blanche.
5. Mlle A. TOUGARD DE BOISMILON : — Le syndicalisme féminin dans les industries textiles en Angleterre.
6. H. DE PEYERIMROFF : — Les charbonnages français.
7. PAUL LOUIS : — L'état présent du syndicalisme mondial.
8. E. GÉRARDIN : — Les ouvriers du bâtiment au Chili et en Argentine.
9. A. ABADIE : — L'exportation des primeurs françaises en Allemagne.
10. Mlle JEANNE MORIN : — L'enseignement ménager en Angleterre et en Ecosse.
11. Mme A. MOLL-WEISS : — Les Ecoles de Servantes en Belgique et en Hollande.
12. JOSEPH RIBET : — L'Egypte et l'Association agricole.
13. Mme ODETTE BUSSARD : — Les cercles de fermières.
14. M. JACQUES VAVASSEUR : — La Réforme de la loi sur les syndicats professionnels (Conférence).
15. L.-A. KEIM : — Les écoles de perfectionnement de Munich.

ANNÉE 1914

1. PAUL LOUIS : — Le mouvement syndical en Suède et en Norvège.
2. C. DEVILAR : — En Indochine. Petites industries et industries familiales au Tonkin.
3. D' ROGUES DE FURSAC : — La lutte antialcoolique dans les Pays Scandinaves.
4. GABRIEL HANRA : — La cité ouvrière de Mancieulles (Bassin de Briey).
5. Commandant G. REYNAUD : — Le conflit industriel de Caudry. Comment une industrie périclitée ou prospère.
6. HENRY LE CHATELIER : — L'encouragement à la recherche scientifique.

Le Directeur-Gérant : LÉOPOLD MABILLEAU

Le Musée Social

Jean-Honoré AUDIFFRED

(1840-1917)

M. Audiffred, le collègue très cher dont la mort est si vivement ressentie par le Conseil du Musée social, était avant tout profondément bon.

C'est dans son cœur que, toujours, il trouvait les meilleurs motifs d'agir ; aussi était-il tout de premier mouvement. Mais alors que, chez tant d'autres, cet élan spontané est souvent et rapidement réprimé, il allait, chez notre collègue, se développant, s'élargissant, jusqu'à la réalisation de tout le bien généreusement entrevu.

Nulle part mieux que dans cette maison on a pu apprécier la chaleur et la vivacité de ses sentiments, l'agrément et la sûreté de son commerce, l'élévation de son âme et l'activité de son intelligence.

Soucieux d'agir toujours d'accord avec sa conscience, il fut un homme de convictions sincères ; et parmi celles auxquelles il fut le plus profondément attaché, il y avait le culte de la science. Il le plaçait à la base de tous les progrès matériels, en même temps qu'il trouvait dans le domaine spirituel l'assise du perfectionnement moral.

Contrairement à tant de nos concitoyens qui considèrent comme suffisantes les solutions aisément offertes

à nos esprits si alertes, par une vivacité de pensée et un génie inventif accordés plus largement à notre race qu'à toute autre, il estimait qu'à la base de toute entreprise, il fallait : la science et la recherche.

Il était de ceux qui croient que, lors de l'édification d'une usine de produits chimiques, et même de toute usiné, c'est par le laboratoire qu'il faut commencer.

Le 12 janvier 1915, il écrivait : « C'est à un travail plus intelligent ordonné, plus productif, qu'il conviendra de demander les ressources indispensables.

« Nos savants, ceux de nos alliés, s'ingénieront, avec plus d'ardeur encore que par le passé, à agrandir le domaine de nos connaissances, à s'avancer plus avant dans la découverte des lois de la nature, sachant bien qu'en dehors des avantages moraux qu'elle procure, toute découverte scientifique exerce une répercussion favorable sur le bien-être matériel. »

Le 5 janvier 1917, il ajoutait : « Les recherches scientifiques doivent être plus sérieusement encouragées. C'est à la science, en effet, que nous devons les progrès considérables réalisés au cours du dernier siècle. Les chemins de fer, la navigation à vapeur, la télégraphie, les industries chimiques, etc., etc., n'existeraient pas sans elle. Nous lui devons les progrès encore bien imparfaits réalisés dans l'art de guérir et de prévenir les épidémies et les épizooties.

« Le développement incessant de l'outillage national sous toutes ses formes : routes, chemins de fer, ports, canaux, est une nécessité de premier ordre.

« La découverte et l'exploitation des richesses de notre sous-sol doivent être poursuivies d'une manière méthodique sans aucune des entraves regrettables du passé.

« Des savants français, parmi lesquels Imbert, de Montpellier, Amar, de Paris, profitant des travaux de nos grands physiologistes Chauveau et Marey, étudient le meilleur moyen d'employer la force musculaire de l'homme et des animaux et d'en retirer le maximum d'effet utile avec le minimum de fatigue.

« L'ingénieur américain Taylor a préconisé à ce sujet tout un système que M. Henri Le Chatelier, le savant éminent, nous a fait connaître en le soutenant énergiquement. De telles études doivent être activement poursuivies et encouragées. »

De ces courtes citations se dégage nettement la confiance qu'avait notre collègue dans la science, et le vif désir qu'il éprouvait de voir nos concitoyens recourir plus largement à

elle, y chercher davantage les principes dirigeants de leur activité et abandonner, ainsi, nombre de procédés empiriques et retardataires.

Audiffred (Jean-Honoré) naquit à Jausiers (Basses-Alpes) le 12 décembre 1840 ; son père, riche commerçant, s'établit peu après à Roanne, où notre regretté collègue fit de bonnes études, puis devint avocat et se fit inscrire au barreau de cette ville.

Péniblement affecté par les procédés politiques du second Empire, il se tint éloigné de lui et adhéra spontanément au mouvement du 4 Septembre qui, après l'effondrement de ce gouvernement, succombant sous le poids de ses fautes, fonda la République. Le 8 octobre 1870, il fut nommé sous-préfet de Roanne, apporta le concours le plus dévoué au Gouvernement de la Défense nationale qui, s'il ne put sauver la France du démembrement, lui conserva, en tout cas, l'honneur ; puis, la grande tourmente passée, donna sa démission ; c'était en avril 1871.

Au cours de cette même année, il fut nommé membre du Conseil municipal de Roanne ainsi que du Conseil général de la Loire, dont il n'a cessé de faire partie que de 1889 à 1892 ; il y rentra d'ailleurs ensuite et en devint même, immédiatement après son retour, le Président.

Le 6 avril 1879, il se présentait à la députation dans la première circonscription de Roanne comme candidat républicain modéré et il était nommé par 8.465 voix sur 10.272 votants. Blanqui, son concurrent, n'avait obtenu que 1.487 voix.

A la Chambre, il se plaça derrière Gambetta et vota :

Le 4 juin 1879, pour l'invalidation de Blanqui qui avait été élu à Bordeaux ;

Le 19 juin 1879, pour le retour du Parlement à Paris ;

Le 16 mars 1880, pour l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées ;

Le 8 février 1881, pour le rétablissement du divorce.

Pendant cette session, il présenta une proposition relative à l'organisation des collèges communaux.

Il fut ensuite nommé rapporteur du projet de loi relatif à la Caisse d'épargne postale qui, notamment, autorise les femmes à faire des dépôts dans toutes les Caisses d'épargne sans l'autorisation de leur mari.

Au renouvellement de 1881, le nombre des voix qu'avait obtenues M. Audiffred lors de sa première élection s'accrut, et

c'est par 8.872 voix sur 14.725 votants qu'il fut élu, contre M. Chaussin de la Plasse.

Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine et appuya de son vote tous les Ministères qui s'inspiraient des idées de ce groupe.

Favorable au Ministère Gambetta, il vota le 26 janvier 1882 contre la révision ; il s'opposa à l'institution d'une mairie centrale à Paris, et se prononça contre la nomination des magistrats judiciaires par le suffrage universel. Il repoussa également la nomination des sénateurs par le même procédé, restant attaché au système inauguré en 1876.

Ami personnel de Jules Ferry dont il avait été l'un des disciples les plus fidèles comme Paul Bert et Spuller au moment du vote des lois scolaires, il se montra partisan convaincu de la politique coloniale ; il en fut un des initiateurs, et vota les crédits nécessaires à l'expédition du Tonkin.

Il soutint jusqu'au bout le grand Ministre de la République qu'a été Jules Ferry. Pendant cette législature de 1881 à 1885, il fut membre de beaucoup de commissions importantes : celle de la liberté de la fabrication des armes de guerre, celle de la Caisse nationale des retraites pour les mineurs, celle de la Mutualité, celle des prud'hommes mineurs, des délégués mineurs, des caisses de secours, etc., etc...

A plusieurs reprises il intervint à la tribune dans les débats sur le budget de l'Instruction publique, toujours à propos de la réorganisation des collèges communaux qu'il avait jadis proposée et que sa persévérance parvint à obtenir ; ensuite sur le transfert au Ministère de l'Instruction publique des chapitres afférant aux établissements d'enseignement de la Légion d'honneur. Il prit part à la discussion des projets et des propositions concernant la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

C'est au cours de cette législature qu'il présenta un rapport sur le projet de loi ayant pour but la réorganisation de la Caisse nationale des retraites. Il admettait comme point de départ que la Caisse ne devait réaliser aucun bénéfice, non plus que subir des pertes ; elle était simplement un instrument d'épargne mis à la disposition de tous les Français. La liquidation des pensions de retraite en cas de maladie incurable fut autorisée par cette loi, et des crédits furent ouverts au Ministère de l'Intérieur pour permettre de bonifier les pensions ainsi accordées prématurément.

Les élections d'octobre 1885 furent faites au scrutin de liste et Audiffred passa presque en tête de la liste républicaine modérée avec 65.091 voix.

Au cours de cette législature, ses travaux se concentrèrent sur les questions dont il avait toujours été particulièrement préoccupé, touchant l'assurance et la prévoyance sociales.

Son cœur généreux ne pouvait accepter la vue de tant de souffrances et de douleurs imposées aux humbles et aux petits par l'ignorance ou par l'isolement, et par la négligence apportée à la recherche de progrès qu'il est parfaitement possible de réaliser et qui forment tout le programme de l'hygiène sociale.

Il devint au Parlement l'arbitre indiscuté dans toutes les questions touchant à la Mutualité ; il s'y attela avec l'ardeur qu'il apportait à tout ce qui était bon et désintéressé et n'eut de repos que lorsqu'il eut obtenu le vote de la loi du 1^{er} avril 1898 qui donnait enfin une charte à cette grande institution.

Que de discussions eurent lieu avant d'en arriver là ! Combien de retouches durent être apportées au projet et aux parties de loi votées jusque-là sans vues d'ensemble, avant d'atteindre une solution large et complète !

Le projet qui avait été envoyé au Sénat y subit des modifications et revint définitivement à la Chambre des Députés dans les derniers jours de décembre 1888.

Alors eut lieu une grande discussion fort animée, dont il soutint tout le poids et qui se termina par l'adoption en seconde délibération, le 14 juin 1889, de la proposition.

Là ne se borna pas la sollicitude d'Audiffred pour les travailleurs ; il ne se lassa jamais, jusqu'à son dernier jour, d'en donner des preuves. Au commencement de la législature, il avait déposé une proposition de loi sur les Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. Nommé Président de la Commission et plus tard rapporteur, il avait pris une part active aux deux délibérations en mars 1888 et en juillet 1889.

A cette même époque, il avait déposé une proposition tendant à ouvrir au Ministère de l'Intérieur, sur l'exercice 1889, un crédit de 200.000 francs, pour secours aux familles des victimes de l'explosion du puits Verpilleux.

Lorsque la loi relative aux délégués mineurs, modifiée par le Sénat, revint à la Chambre, il prit part à la discussion en qualité de Président de la Commission.

Il intervint aussi dans la discussion du projet de loi sur la responsabilité des accidents dans les manufactures, et déposa trois amendements touchant au fonctionnement des Caisses particulières de secours ; à la fixation de la rente viagère en cas d'incapacité permanente de travail ; et à l'effet d'accorder une rente égale à 20 0/0 du salaire de la victime, à la veuve ou au mari, jusqu'au décès, ou jusqu'à nouveau remariage.

Entre temps, et toujours animé des mêmes préoccupations, Audiffred prit part à la discussion du projet de loi relatif aux dépenses de l'instruction primaire, aux traitements du personnel de ce service ; et défendit une disposition qui donnait aux Conseils généraux la faculté d'examiner les budgets et les comptes des écoles normales primaires.

Il fut un des rares parlementaires qui s'attachèrent à obtenir que des dispositions fussent prises en vue de chercher à éviter les désastres causés par les inondations. Longtemps avant tant d'autres, il avait vu et prédit que les déboisements qu'on autorisait dans les montagnes amèneraient fatalement les sinistres qui se produisirent plus tard. Dès 1890, il déposa une proposition réclamant l'amélioration de l'entretien de nos forêts en montagne. Il la renouvela avec insistance dans la discussion du budget de 1892, et prit personnellement l'initiative de mesures qu'il jugeait nécessaires, en subventionnant par des dons généreux des travaux particulièrement utiles.

Le 11 février 1889, pendant la période honteuse du boulangisme, et afin de le mieux combattre, il vota pour le rétablissement du scrutin uninominal ; et le 14 février, pour l'ajournement indéfini du projet de révision des lois constitutionnelles.

Le 14 mars suivant, il déposait son bulletin en faveur de la demande d'autorisation de poursuites contre trois députés qui avaient organisé le complot boulangiste ; le 2 avril, pour le projet de loi Lisbonne modifiant la loi sur la Presse ; le 4 avril enfin, il vota pour que le général Boulanger fût poursuivi.

En 1889, il fut réélu, le 6 octobre, avec 10.216 voix, chiffre toujours supérieur à celui du précédent scrutin. Ses concurrents furent MM. Charbonnier et Auboyer.

Le 6 août 1890, à la suite d'une nouvelle catastrophe minière, ce fut lui qui prit la parole au nom de ses collègues de la Loire pour exiger que des études suivies fussent faites au sujet de l'emploi des explosifs, de la ventilation des mines, du danger

des poussières, de la recherche, en un mot, de toutes mesures pouvant aider à éviter d'aussi épouvantables malheurs.

Il intervint le 2 mars 1891 dans la discussion du projet de loi concernant les Caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et ouvriers. Il préconisait l'obligation du versement à la Caisse des retraites de toutes les sommes qu'on retiendrait à l'avenir sur les salaires, et la liquidation des pensions conformément aux tarifs de cette Caisse.

Le 4 juin 1892, à propos du projet de loi sur les Caisses d'épargne, il défendit une disposition élargissant les conditions d'emploi de leur fortune personnelle.

Enfin, au cours de la discussion du budget de l'exercice 1893, le 1^{er} février, il déposa un amendement demandant une augmentation de 40.000 francs en faveur du Ministère de l'Agriculture, afin de créer des chaires de pathologie des animaux de la ferme autres que le cheval qui, jusqu'ici, paraissait avoir absorbé l'attention d'une manière quelque peu exclusive.

Au moment de la discussion du tarif général des douanes, il intervint plusieurs fois dans la discussion et obtint, dans le sens des principes libre-échangistes, une solution de la question des droits sur les cotons filés, qui ne furent pas augmentés.

Au point de vue politique, il suivit la même ligne que pendant la précédente législature, et soutint le ministère Ribot auquel nous avons dû la conclusion, si précieuse à cette époque, de l'Alliance russe ; il appuya également les divers ministères dans lesquels figurèrent MM. Spuller, Develle, etc...

Il les soutint particulièrement dans leurs patriotiques efforts pour relever le prestige de la France à l'extérieur ; et, dans cet ordre d'idées, il y a lieu de rappeler avec insistance qu'il fut toujours un partisan fidèle de la politique coloniale inaugurée par Jules Ferry, son ami, et continuée plus ou moins énergiquement par quelques-uns de ses successeurs.

Il vota pour l'expédition du Dahomey, et pour la solution par les moyens énergiques de nos difficultés avec le Siam.

Il estima que nous devions être représentés à la conférence sur les questions ouvrières convoquée à Berlin par Guillaume II en 1894 et qui fut le prétexte de la chute de Bismarck.

C'est en remplacement de M. Spuller, appelé à cette époque aux Affaires étrangères, qu'il fut nommé en 1895 Président de l'Association nationale républicaine, qui avait eu à sa tête précédemment Gambetta et Jules Ferry.

En 1893, il avait été réélu par 9.799 voix contre M. Augé, socialiste. Dans sa proclamation électorale, il écrivait :

« L'Etat républicain nous a donné la liberté, l'instruction, le droit d'association syndicale ; il favorise les découvertes scientifiques par des crédits considérables ; il a mis à notre disposition un important outillage de chemins de fer, de canaux, de ports, de routes, de chemins vicinaux ; il nous appartient maintenant de tirer parti de ces avantages. Nous pouvons lui demander d'accroître encore cet outillage, de nous assurer la collaboration de ses fonctionnaires, mais non pas d'agir pour nous, d'être prévoyant pour nous. Ce serait faire un rêve chimérique et nous préparer de funestes désillusions.

« A la France qui a fait de si grandes choses depuis 20 ans, il convient de tenir un langage viril.

« Les députés doivent dire et répéter que si de bonnes lois peuvent beaucoup pour la prospérité publique et l'amélioration du sort de chacun, l'action individuelle des citoyens, soit isolée, soit groupée en association, est le plus puissant facteur du progrès social. »

Cette législature de 1893 à 1898 fut pour Audiffred celle des réalisations. Il eut la joie de voir triompher les idées qu'il avait toujours défendues ; et d'obtenir leur consécration dans la loi à laquelle il n'avait cessé de travailler depuis 17 ans, celle qui allait donner une charte à la Mutualité. Elle fut enfin votée, et certes, elle mériterait de porter son nom. Lorsqu'elle revint du Sénat, deux délibérations eurent lieu sur les quelques modifications apportées par la haute assemblée ; mais, le 1^{er} avril 1898, la loi était promulguée au *Journal officiel* ; la Mutualité avait enfin sa constitution et il est légitime de dire que c'était à la persévérante énergie d'Audiffred qu'elle le devait, car, pour la troisième fois, il avait été nommé rapporteur et il fut constamment sur la brèche pendant la discussion.

Libéré de ce côté, il put alors consacrer son incomparable activité à la réalisation d'une idée qui ne lui était pas moins chère. Nous avons tenu à faire ressortir, au commencement de cette étude, combien il s'était toujours montré convaincu du rôle prédominant de la science dans la conception et dans la réalisation de tous les progrès matériels susceptibles d'améliorer le sort de l'humanité. Il voulait que l'Etat subventionnât plus largement les recherches scientifiques, et remplit enfin ses

devoirs vis-à-vis de ces savants qui comptent parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Dans ce but, il déposa à la Chambre une proposition demandant l'allocation aux divers laboratoires de nos Facultés de médecine d'une somme de 125.000 francs qui devrait être uniquement consacrée à des recherches scientifiques. Par cette initiative, il manifestait une fois de plus son désir de voir abandonner davantage la méthode empirique, pour s'engager dans la voie purement scientifique si noblement illuminée par Pasteur. Il demandait que ces 125.000 francs fussent prélevés sur les fonds du pari mutuel. La Chambre, après l'intervention de M. Méline, alors Ministre de l'Agriculture, accepta la proposition et c'est ainsi que, depuis 1896, nos laboratoires de recherches scientifiques ont pu élargir, dans une mesure malheureusement encore trop restreinte, leur bienfaisante action.

Il fut entendu que ces recherches seraient surtout dirigées, tout d'abord vers la découverte des remèdes à apporter aux maladies infectieuses et contagieuses qui ne cessent de prélever un si énorme contingent sur la population déjà lamentablement clairsemée de notre pays.

Comme c'est toujours aux mêmes, aux laborieux qu'on s'adresse, il accepta ensuite la charge de toute une série de rapports sur des projets bien différents, mais tous de sa compétence : celui qui modifiait la loi précédemment votée sur les Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs ; puis sur une proposition tendant à la réglementation du fonctionnement des Halles centrales de Paris ; enfin, il fit un remarquable rapport sur la proposition de plusieurs de ses collègues, relative à la création de caisses de retraites. Ces deux premiers rapports furent bien accueillis et leurs conclusions adoptées ; le troisième n'a jamais été discuté par la Chambre ; nous ne savons pas s'il a été repris de législature en législature, ou abandonné.

Avec le courage qui était l'une de ses admirables qualités, Audiffred accepta la présidence de la Commission dans laquelle fut discutée la loi sur les anarchistes ; il s'y montra plein de résolution et d'énergie.

Poursuivant ensuite son action en faveur de l'expansion coloniale, il intervint en faveur de notre pénétration plus active dans la Chine méridionale, et obtint le vote d'un crédit de 60.000 francs permettant la création de trois postes de phar-

macien et de deux postes de médecin dont les titulaires pourraient si utilement nous concilier la sympathie des populations de ces contrées voisines du Tonkin. Ici encore il croyait devoir appeler l'attention sur ce fait, qu'après avoir conquis le Tonkin, nous négligions les mesures nécessaires pour le conserver et le mettre en valeur.

Entre temps, il avait obtenu la création en faveur de nos populations agricoles d'une Caisse des épizooties.

Il prit la parole sur un amendement de M. Charpentier relatif aux frais d'études d'un projet de canal de jonction de la Loire au Rhône (Roanne à Givors). Enfin, il intervint encore lors de la discussion d'une proposition ayant pour but de remédier à l'insuffisance et au surmenage du personnel des chemins de fer ; ce fut son ordre du jour qui fut voté par la Chambre.

Il fit partie, pendant cette législature, de 1893 à 1898, du groupe des républicains de Gouvernement et vota pour les Ministères Casimir-Périer, Charles Dupuy, Ribot, Méline, approuvant leur politique dans les graves questions extérieures touchant à l'Égypte, à nos progrès en Afrique, au Soudan et à Madagascar ; il vota les crédits nécessaires pour les expéditions entreprises à cet effet.

Il se montra favorable, ensuite, à l'envoi d'une escadre française à l'inauguration du canal de Kiel.

L'avènement au pouvoir du parti radical, le 1^{er} novembre 1895, lui apparut comme un événement regrettable, et il vota constamment contre le Ministère qui s'inspirait de ces idées jusqu'à ce que, le 29 avril 1896, celui-ci fut remplacé par un Ministère Méline.

Aux élections du 8 mai 1898, il fut réélu par 10.179 voix contre MM. Augé et Berthelier, ce dernier réactionnaire.

Nommé, le 5 novembre, membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, il dut aussi accepter de siéger à la Commission des Colonies, où ses collègues lui imposèrent de prendre la présidence d'une des sous-commissions.

Le 18 novembre, il fut élu, pour la huitième fois, membre de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Il s'attacha avec ténacité, pendant cette législature, à assurer le succès de deux propositions déposées par lui précédemment et qui n'avaient point été sanctionnées. Il fit, en outre, renvoyer à la Commission d'assurance et de

prévoyance sociales son rapport sur la Caisse des retraites et obtint que le crédit de 125.000 francs pour recherches scientifiques fût définitivement partie des dépenses annuelles.

Il continua son active campagne en faveur du reboisement et présenta, le 30 mars 1899, un amendement à l'article 29 de la loi de finances portant que les travaux de restauration pourraient être déclarés d'utilité publique lorsque l'intérêt de la navigation, de la régularisation du régime des eaux et de la conservation de la fertilité du sol les rendrait nécessaires.

Pendant la législature précédente il avait été élu membre du Comité de Direction, composé de cinq membres, du groupe des républicains de Gouvernement; il s'affilia, cette fois, à celui des républicains progressistes, se montra opposé à la reprise de l'affaire Dreyfus, à la révision de la constitution et vota contre le cabinet Brisson; il appuya même de son vote la loi de désaisissement.

Il se montra également l'adversaire irréductible du Ministère Waldeck-Rousseau.

A cette époque il fut élu premier vice-Président du Conseil supérieur de la Mutualité et en dirigea les travaux.

Aux élections sénatoriales du 11 janvier 1895, ses amis lui demandèrent de se présenter dans son département de la Loire, et il fut élu; mais, considérant comme plus utile, pour le bien du pays et du département, sa présence à la Chambre des Députés, il donna sa démission dès le 21 janvier 1895 et continua à remplir son premier mandat.

Ce fut d'ailleurs pour quelque temps seulement; et lorsqu'il pensa que cela pouvait être favorable à l'intérêt public, il accepta le mandat à la Chambre haute, qu'il avait décliné auparavant.

En 1904, il était élu sénateur par 489 voix en remplacement de M. Waldeck-Rousseau.

Par le même nombre de voix, il fut réélu en 1906.

Dans la haute Assemblée, il resta à l'écart des luttes politiques et s'efforça de se consacrer tout entier au triomphe des idées qui lui paraissaient devoir dominer l'évolution morale et matérielle de notre pays.

Il lui semblait que la République n'avait plus rien à craindre; il croyait à la sincérité du ralliement du plus grand nombre de ses adversaires, et il estimait que l'attention devait, dès maintenant, se porter uniquement sur les questions sociales et sur le perfectionnement de notre outillage national.

Au point de vue des questions sociales, il fut, au Sénat comme à la Chambre, le rapporteur tout désigné des projets touchant à la Mutualité, aux retraites, et à la Caisse des recherches scientifiques, au fonctionnement de laquelle il eut raison d'attacher, jusqu'à son dernier jour, une importance primordiale.

Quant à la réfection de notre outillage national, elle lui apparaissait, à juste titre, comme l'élément de prospérité nécessaire pour obtenir au maximum, pour ceux qu'il aimait, pour les petits et les humbles, le progrès social.

L'exemple des maximalistes russes est là pour nous prouver que l'envie et l'anarchie mènent à la ruine, à la famine, et à la misère absolue, tandis que le développement des richesses, concurremment avec un progrès moral incessant, permet seul la floraison et l'épanouissement du progrès social.

C'est pour y parvenir qu'il voulait voir nos richesses naturelles mises en valeur et la circulation de nos produits assurée d'après les méthodes modernes, par l'amélioration et la bonne organisation de notre outillage national.

Il avait raison ; ce n'est pas en s'acharnant à des redistributions jalouses qu'on améliorera le sort des travailleurs ; c'est par la création de nouvelles richesses dont on cherchera à obtenir un emploi moral et fructueux.

Audiffred n'admettait pas qu'on laissât improductives — parce qu'on n'avait pas le courage de combattre en face les idées fausses préconisées par quelques-uns au sujet de leur exploitation — les richesses de notre sous-sol.

Il n'acceptait pas davantage qu'on se contentât, dans notre pays, d'une production agricole atteignant à peine la moitié de celle qui est obtenue chez nos voisins dont la terre est moins naturellement fertile.

Et ici encore, convaincu que les discours et les écrits n'arrivent plus à impressionner nos concitoyens, il prêcha d'exemple.

Il transforma, au moyen des méthodes qu'il préconisait et dont il montra l'efficacité, un important domaine exploité par lui sous le régime du métayage ; et il en eut bientôt quadruplé le rendement.

En même temps, il reconstituait un vignoble d'après les procédés modernes et mettait ainsi, sous les yeux de ses concitoyens, les meilleurs exemples possibles aussi bien en matière d'agriculture que de viticulture. Entre temps, il continuait avec

passion son apostolat en faveur du reboisement. Pendant plus de dix ans, il lutta avec une inlassable énergie, devant le Parlement, pour obtenir que le bassin supérieur de la Loire fût compris dans le programme des entreprises poursuivies par l'Etat. Il finit par triompher et goûta, de ce fait, une des plus grandes joies de sa carrière parlementaire. Grand adversaire de l'Etatisme si à la mode actuellement, il insistait pour que ces opérations de reboisement fussent faites par les propriétaires eux-mêmes et par les communes.

Il prit même une initiative originale et charmante ; ce fut d'y faire participer les enfants des mutualités scolaires. Et, comme toujours, joignant l'acte aux paroles, il fit un don de 25.000 fr. pour que des subventions annuelles vinsent encourager ces enfants et les intéresser encore davantage à ces travaux.

Au point de vue de l'outillage national, il ne cessait de répéter qu'il importait médiocrement que le chiffre de la « dépense » fût élevé si les fonds étaient bien employés et si cette dépense « devait finalement augmenter le patrimoine national ». Les constructions de canaux, de ports, ne lui apparaissaient pas comme des dépenses stériles, mais comme de simples mises de fonds assurant la création de revenus nouveaux et constituant des sources quelquefois lointaines, mais certaines, de profits et de bien-être, comme cela a été le cas pour les chemins de fer.

Il estimait très justement « que la France devait être le trait « d'union de l'Amérique avec l'Europe ; Brest et Nantes devant « rivaliser avantageusement avec Anvers, Hambourg et Brême ; « Marseille et Bordeaux constituant les aboutissements de « l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de la Chine, des Indes et du « Japon ». Il aurait pu ajouter que Marseille doit avoir comme hinterland, non seulement la vallée du Rhône, mais toute la Suisse. « Nos ports sont mieux placés que ceux de nos concurrents ; il ne leur manque donc que l'outillage nécessaire et les canaux indispensables pour pouvoir déverser ensuite sur l'Europe, par la France, les produits du monde entier, et pour réexpédier à celui-ci les nôtres. »

Mais il n'était pas de ceux qui, cherchant surtout à manifester, se bornent à indiquer ce qui leur paraît nécessaire sans mettre en face les moyens de le réaliser.

Il consacra à cette question de la réfection de l'outillage national bien des années de travail ; et, dans cette étude ap-

profondie, il rechercha les moyens de réalisation ; aussi lorsqu'il fut nommé rapporteur de la Commission de l'outillage national, il présenta, à côté des projets de travaux, de nouveaux procédés d'exécution au point de vue financier.

Il nous semble ne pouvoir mieux caractériser ce système que par la qualification « d'initiative subsidiée », au moins quant à la partie financière. La dépense est, comme pour la construction des chemins de fer, couverte par des emprunts, les Chambres de commerce prenant ici la place des compagnies ; emprunts qui doivent ensuite être amortis au cours d'un délai assez long. L'Etat participe, pour une somme fixée, à la dépense totale, et s'acquitte de cette dette par des annuités réparties également sur un certain nombre d'années, et comprenant une part pour l'intérêt et une part pour l'amortissement.

Les Chambres de commerce ou les compagnies prélèvent une partie des sommes destinées aux paiements sur le produit de taxes ou péages qu'elles ont le droit d'établir et sur les revenus apportés par l'exploitation.

Ce système très supérieur au précédent avec lequel les travaux s'éternisaient fut immédiatement adopté par la Commission présidée par M. de Freycinet.

Le rapport fut distribué, le jour de la discussion fixé ; un changement de Ministère obligea à l'ajourner ; elle devait être reprise lors de la rentrée du Parlement ; et c'est au moment où notre cher collègue allait assister au triomphe de ses idées, que l'inexorable mort qui distingue si peu entre les bons et les mauvais, l'a ravi à l'affection de tous les siens et à la nôtre.

Chargé du rapport sur les travaux de la Seine entre le Havre et Rouen, il avait obtenu que son système y fut appliqué.

Ici, de très importants progrès furent réalisés en peu de temps pour le plus grand bien de la défense nationale et de notre essor commercial.

Le port de Rouen qui, en 1912, avait un tonnage de 4.400.000 tonnes, est arrivé en 1917 à plus de 12.000.000. Des bateaux de 6.000 tonnes ne pouvaient y monter, il y a 16 ou 17 ans, que pendant quelques heures, deux fois par an aux marées d'équinoxe ; des steamers de 10.000 tonnes effectuent maintenant ce parcours en tout temps, aussi bien de nuit que de jour, tandis qu'entre Rouen et Paris, la navigation est arrêtée pendant la nuit.

La Caisse des recherches scientifiques dont la création avait été obtenue du gouvernement par l'obstination de notre collègue répondait si nettement à un besoin urgent que, peu de temps après sa fondation, elle recevait un legs considérable.

Un deuil cruel avait montré à notre collègue combien la science est fréquemment impuissante à sauver de jeunes et précieuses existences, et son grand cœur le poussait à s'efforcer d'épargner à d'autres les horribles malheurs qu'il avaient frappé.

Souhaitons ardemment que des dons importants soient faits à de semblables institutions, fût-ce même aux dépens de l'Académie française.

Dans ces derniers temps, notre cher et regretté collègue avait quitté son logement près du Luxembourg ; à peine installé dans son nouveau quartier, à côté de Plaisance, il avait commencé à le parcourir et avait été frappé de la multiplicité des taudis, nids à tuberculose, qu'il rencontrait à chaque pas.

Il nous en avait entretenu plusieurs fois, ici même, et me faisant l'honneur de m'associer à ses préoccupations, m'avait convié à plusieurs excursions bien attristantes.

Ne perdant jamais de vue le but pratique, il s'était enquis du prix des terrains où existaient ces taudis ; et, certain que, pour des sommes insignifiantes, la Ville de Paris pourrait en acquérir plusieurs et créer là des squares si utiles pour les enfants assez nombreux dans ce quartier, il avait désiré que nous adressions au préfet une lettre commune établissant des prévisions sur ce point.

Nous avons voulu terminer, par ce dernier trait, ces quelques lignes, et montrer ainsi que, comme sa vie tout entière, son œuvre se résout en bonté.

Il fut un bon et grand serviteur de la France ; avec les favorisés de la fortune animés de sentiments généreux, comme avec les humbles, courageux et vaillants, pour lesquels il ressentait un attachement irrésistible, il travailla sans relâche en faveur du progrès moral et matériel dans son pays, au cours d'une vie qui reste un magnifique exemple. Constamment guidé par des pensées élevées, doué d'une fermeté et d'une loyauté de caractère peu communes, animé d'un désintéressement absolu, il marcha droit son chemin, guidé par sa conscience et par son patriotisme.

Inaccessible aux considérations électorales, éloigné des in-

trigues de couloirs dont les portefeuilles sont souvent le prix, il se montra toujours bienveillant mais justement sévère quand il crut que tel était son devoir, et apporta beaucoup de passion et parfois une généreuse véhémence à la défense de ses idées.

Son activité, sa curiosité en vue du progrès, sa passion pour le travail, sa préoccupation inquiète des grands intérêts nationaux conservèrent, jusqu'au dernier moment, toute leur intensité.

Son plaisir était de donner et non de recevoir, mais il voulait que ses concitoyens développent en eux, par ce même sentiment, l'indépendance.

Comme son ami le comte de Chambrun, il estimait que la Mutualité était capable de résoudre, dans une large mesure, le problème si angoissant de la diminution de la souffrance humaine. Il voulait que les sociétés de secours mutuels devinssent l'organe vivifiant de tous les progrès dans la vie sociale et économique. Il contribua à faire du département de la Loire un des centres les plus actifs de la Mutualité, et comme celui-ci, grâce également à l'action du grand préfet social qu'est M. Lallemant, marche à la tête de la France au point de vue des œuvres sociales, il y a là une preuve indéniable qu'il ne se trompait pas sur ce point.

Tout lui a été rendu plus aisé par la délicate affection qui, au milieu des plus affreuses épreuves, a réchauffé son foyer. Nous voulons espérer que l'expression absolument sincère des sentiments profondément respectueux et affectueux de ceux qui ont intimement collaboré avec le cher absent, et qui l'ont aimé, apportera à la compagne constante et dévouée de cette belle vie de labeur, quelque douceur au milieu de sa cruelle douleur.

Paris, 22 décembre 1917.

Georges RISLER.
